

L'OMS doute de l'utilité et de la viabilité de la fermeture des frontières

*D'autres stratégies seraient plus efficaces pour
contrecarrer la propagation du virus*



Message de condoléances
de S.M le Roi à la famille
de feu Mohamed El Haloui



Le président de la Chambre des
représentants s'entretient avec
son homologue libyen



Habib El Malki : Les dernières initiatives
en faveur d'une solution à la crise ne sont
pas contraires à l'accord de Skhirat

Khalid Ait Taleb
La situation épidémiologique
devient inquiétante



Mohamed Benabdelkader
Bientôt une réorganisation
structurelle avec des directions
régionales du ministère de la Justice





Sa Majesté le Roi Mohammed VI a adressé un message de condoléances et de compassion aux membres de la famille de feu Mohamed El Haloui.

Dans ce message, le Souverain affirme avoir appris avec profonde affliction la nouvelle du décès de Mohamed El Haloui.

En cette triste circonstance, SM le

Message de condoléances de S.M le Roi à la famille de feu Mohamed El Haloui

Roi exprime aux membres de la famille du défunt et, à travers eux, à l'ensemble de ses proches, à ses amis et à sa grande famille politique et des droits de l'Homme, Ses vives condoléances et Sa sincère compassion, suite au décès de l'un des fils dévoués du Maroc, connu pour ses valeurs morales, son sincère patriotisme et son attachement solide aux constantes sacrées de la Nation, ainsi que ses vertus de dévouement et d'abnégation dans l'accomplissement des différentes missions et fonctions qu'il a occupées avec compétence, que ce soit en tant que militant et leader de pre-

mier plan au sein de l'Union socialiste des forces populaires, ou en tant qu'avocat et professeur universitaire émérite, qui a consacré sa vie à la défense des questions des droits de l'Homme, ou en tant que membre du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire.

Partageant la peine de la famille suite à cette perte cruelle - la volonté divine étant imparable -, S.M le Roi implore le Tout-Puissant d'accueillir le défunt dans Son paradis parmi ses serviteurs vertueux et de le rétribuer amplement pour ses bonnes oeuvres et services louables rendus à la Patrie.

Le président de la Chambre des représentants s'entretient avec son homologue libyen

Habib El Malki : *Les dernières initiatives en faveur d'une solution à la crise ne sont pas contraires à l'accord de Skhirat*

Aguila Saleh : *Nous avons reçu le soutien total des frères marocains qui n'épargneront aucun effort pour aider à trouver une solution, en coordination avec la communauté internationale et l'ONU*

Le président de la Chambre des représentants, Habib El Malki, a affirmé, lundi à Rabat, le soutien du Maroc à toutes les initiatives visant à rétablir la sécurité et la stabilité en Libye.

"Nous soutenons la Chambre des représentants libyenne et toutes les initiatives visant à restaurer la sécurité et la stabilité en Libye sœur, avec laquelle nous unissons la religion, l'histoire, la langue et le destin", a déclaré M. El Malki au cours d'une conférence de presse à l'issue de ses entretiens avec son homologue libyen, Aguila Saleh.

Il a, également, relevé que "nous suivons toutes les évolutions de la scène libyenne et aspirons, dans le cadre du respect de la souveraineté nationale de l'Etat libyen, à rapprocher autant que possible les visions et les points de vue de toutes les parties".

"Les dernières initiatives en faveur d'une solution à la crise ne sont pas contraires à l'accord de Skhirat, ni dans le fond ni dans la forme", a estimé M. El Malki, relevant que l'initiative de la Chambre des représentants libyenne "ouvrira de nouvelles perspectives pour aboutir à une solution".

Il a, dans ce sens, considéré que le dialogue et le rapprochement des points de vue sont la clé de voûte "pour que la Libye recouvre sa stabilité et sa prospérité qui font partie intégrante de la stabilité régionale".

Le président de la Chambre a, en outre, affirmé que la visite de son homologue libyen s'inscrit dans les concertations régulières entre les deux institutions législatives, notant que le Maroc suit de près toutes les évolutions et les développements sur la scène libyenne, en particulier depuis la signature de l'accord de Skhirat en 2015.

Ces entretiens ont été marqués par la signature d'un mémorandum d'entente et de coopération entre les deux institutions législatives marocaine et libyenne.

Pour sa part, le responsable libyen s'est félicité de "la grande compréhension" manifestée à l'égard de ce qui se passe en Libye, soulignant que les initiatives présentées pour résoudre le conflit, dont celle du Parlement libyen, visent à trouver une solution qui cadre à la fois avec l'accord de Skhirat et la conférence de Berlin.



Abordant l'absence de mise en œuvre de cet accord politique, M. Saleh a mis l'accent sur l'incapacité d'accomplir ce qui a été convenu à Skhirat. Il s'agit principalement, selon lui, des arrangements sécuritaires, de la prise de décisions à l'unanimité et de l'obtention de la confiance du Parlement libyen.

"L'initiative que nous avons lancée recueille l'adhésion de la majorité des Libyens, mais aussi la communauté internationale et la mission des Nations unies", a-t-il estimé, affirmant solliciter le soutien du Maroc, au regard de sa place à l'échelle arabe et internationale, en vue de parvenir à une issue à la crise libyenne.

Il a précisé que toute solution passe par la formation d'une nouvelle autorité chargée de gérer les affaires du pays jusqu'à l'élaboration d'une Constitution et la tenue d'élections présidentielles et législatives.

"Nous avons reçu le soutien total des frères marocains qui n'épargneront aucun effort pour aider à trou-

ver une solution, en coordination avec la communauté internationale et l'ONU", a relevé M. Saleh, mettant en avant la qualité des relations historiques entre les peuples marocain et libyen.

Prié de dire s'il devra rencontrer le président du Haut conseil d'Etat libyen, Khaled Al Mechri, actuellement en visite au Maroc, M. Saleh a affirmé que jusqu'à présent, aucune décision n'a été prise à ce propos. "C'est une rencontre qui pourrait se tenir après des réunions séparées avec les deux parties", a-t-il estimé.

M. El Mechri a eu, de son côté, des entretiens, lundi, avec le président de la Chambre des conseillers, Hakim Benchamach.

La visite des deux responsables libyens au Maroc s'inscrit dans la volonté des parties libyennes de redynamiser le rôle de médiation du Royaume, ainsi que l'accord politique pour une sortie de crise dans ce pays maghrébin.

Nasser Bourita : Le Maroc s'oppose à l'exacerbation de la situation libyenne et aux initiatives étrangères

L'initiative de la Chambre des représentants libyenne constitue un "développement positif" pour faire avancer l'accord de Skhirat dans ses aspects institutionnels, a souligné, lundi à Rabat, le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita.

S'exprimant lors d'un point de presse, à l'issue de ses entretiens avec le président de la Chambre des représentants libyenne, Aguila Saleh, M. Bourita a précisé que l'initiative de la Chambre "dispose de nombreux aspects sur lesquels l'on peut reposer pour développer les institutions libyennes, qu'il s'agisse du Conseil présidentiel ou des autres organes".

Il a ajouté, dans ce sens, que le Maroc estime que l'initiative fondamentale dans la résolution de la crise libyenne demeure "celle sur laquelle les Libyens se mettront d'accord et celle qui émane des Libyens eux-mêmes", notant que "le Royaume ne dispose d'aucune initiative concernant le peuple libyen" et assurant, à cet effet, que "le Maroc s'oppose à l'exacerbation de la situation libyenne et aux initiatives étrangères".

Le ministre a également fait savoir que pour le Maroc, "la présence de nombreuses initiatives fait partie du problème et n'est donc pas une part de la solution, dans la mesure où la Libye ne constitue pas un fonds de commerce", soulignant que "la Libye est en soi une histoire et une unité nationale, mais aussi un peuple qui a foi dans

l'avenir et a un impact considérable sur la stabilité du nord de l'Afrique".

Le Royaume, a-t-il poursuivi, "même s'il ne dispose pas d'initiative, garde ses portes ouvertes aux Libyens, pour dialoguer et faire converger les points de vue sans agenda politique ou intérêt particulier", faisant savoir que l'unique intérêt du Maroc est "celui de la Libye, sa stabilité et sa sortie de cette situation de crise".

Il s'agit là "des positions constantes du Maroc", qui font de lui "un lieu privilégié pour les frères libyens, s'ils souhaitent que nous leur ouvrons la voie pour rapprocher les visions et tenter de parvenir à des solutions", a ajouté le ministre.

D'un autre côté, M. Bourita a qualifié de "très importante" la visite de M. Aguila au Maroc qui "intervient dans un contexte d'inquiétude et d'espoir", expliquant que "les éléments d'inquiétude concernent l'escalade militaire, la multitude des ingérences étrangères, des alliances et coalitions opposées, ainsi que la détérioration de la situation humanitaire et l'aggravation de la situation politique".

Toutefois, a-t-il relevé, il y a aussi une lueur d'espoir car "il y a une volonté des parties libyennes de sortir de cette impasse", espérant que les prochains jours apporteront "des développements positifs allant dans le sens d'une solution politique et des consensus autour d'importantes ambitions opérationnelles pour les Libyens, aussi bien au niveau de leur vie quotidienne, que dans la gestion de leur richesse natio-



nale et de leurs ressources financières".

Par ailleurs, Aguila Saleh a souligné que la Libye a toujours besoin du soutien du Royaume pour poursuivre le processus politique et parvenir à un cessez-le-feu.

La Chambre des représentants libyenne ne veut pas la guerre dans le pays, a-t-il ajouté, notant que celle-ci a été imposée en raison des ingérences étrangères.

La solution en Libye doit être politique, entre les mains des Libyens et avec le soutien des pays arabes et à leur tête le Royaume du Maroc dont "on ne peut jamais abandonner la position", a relevé M. Saleh.

Toutes les initiatives et annonces ne

s'opposent aucunement à l'accord de Skhirat, a-t-il estimé, signalant que si certaines dispositions de cet accord ont besoin d'amendements et de développements, l'accord est en lui-même dépourvu de dysfonctionnement".

Le dysfonctionnement est causé par ceux qui ont été chargés d'appliquer l'accord de Skhirat et qui "n'ont mis en œuvre aucune de ses dispositions".

"Le Royaume a fait tout ce qu'il faut pour la réussite de cet accord", a-t-il souligné, ajoutant que "le peuple libyen sortira de la crise à la faveur de son histoire, son unité et son tissu social cohérent.

Le président du Haut conseil d'Etat libyen reçu par le chef de la diplomatie marocaine

Khaled Al Mechri : Nous sommes fermement convaincus que la solution doit obligatoirement être libyenne



Le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, a réaffirmé, lundi à Rabat, la conviction permanente du Maroc que "la solution de la crise en Libye ne peut être que libyenne et pour les Libyens".

Le Maroc est convaincu que si on laisse les Libyens gérer leurs affaires sans ingérences, ils seront capables d'élaborer les solutions adéquates, au moins pour résoudre la crise institutionnelle qui a généré d'autres crises, a dit M. Bourita à l'issue d'un entretien avec le président

du Haut conseil d'Etat libyen, Khaled Al Mechri, rappelant la position constante du Royaume qui n'a pas pensé et ne pensera jamais de proposer des solutions aux Libyens.

La solution politique aujourd'hui est à la portée, a relevé M. Bourita, soulignant que si on laisse aux Libyens la possibilité, ils seront capables d'aller vers une étape transitoire rapide et vers des institutions légitimes choisies par les Libyens eux-mêmes et la Libye choisira son avenir.

Après avoir indiqué que l'ambition du Maroc est de "trouver aux Libyens un cadre de dialogue et d'ex-

pression de leurs problèmes, différences et contradictions afin de parvenir à des solutions", il a affirmé que le Royaume demeurera toujours favorable à toutes les initiatives libyennes et restera ouvert "pour créer un espace et un esprit constructif au dialogue pour les Libyens afin de mettre à jour le cadre institutionnel dans de nombreux aspects devenus dépassés".

M. Bourita a estimé à cet effet que la présence au Maroc du président du Haut conseil d'Etat libyen, Khaled Al Mechri, et du président de la Chambre des représentants libyenne, Aguila Saleh, est un "signal fort pour aller vers ce qui est meilleur et plus influent sur la voie libyenne, car ces deux institutions ont une légitimité, des moyens, des idées et des personnes qui leur permettent de s'entendre sur une solution en Libye basée sur l'accord politique tout en l'actualisant et en tenant compte des récentes initiatives libyennes".

Faisant part de son optimisme "si les deux institutions (le Haut conseil d'Etat et le Parlement) travaillent dans le même sens", M. Bourita a souligné qu'"elles seront capables de trouver des solutions appropriées aux problèmes institutionnels liés aux institutions souveraines et de les résoudre dans les meilleurs délais".

S'exprimant lors d'un point de

presse conjoint avec le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Khaled Al Mechri a souligné que les initiatives pour une solution en Libye doivent émaner des Libyens, notant qu'il a présenté, il y a environ un an, une initiative dans ce sens qui nécessite toutefois des amendements.

De même, il a affirmé que le président de la Chambre des représentants, Aguila Saleh a présenté une initiative, estimant que "par principe, la proposition d'initiatives politiques est un point positif qu'il faut encourager et que toute initiative comporte des aspects positifs et négatifs".

M. Al Mechri a également fait part de sa conviction quant au fait que les initiatives qui proviennent de la Libye sont celles susceptibles de constituer une base à partir de laquelle il est possible de développer un accord politique, soulignant l'importance d'interagir de manière positive avec les initiatives politiques libyennes, tout en essayant de les combiner en vue de parvenir à un cadre".

Dans ce sens, a ajouté le responsable libyen, les concertations se poursuivent en Libye, essentiellement avec les institutions souveraines et la Chambre des représentants, notant qu'une partie du problème en Libye

consiste dans les postes régaliens, "raison pour laquelle nous nous attelons à trouver des mécanismes opérationnels pour apporter des changements à ces postes".

"Nous croyons que la période transitoire en Libye doit prendre fin au plus vite pour que nous puissions nous diriger vers des élections législatives et parlementaires conformément à une base constitutionnelle qui fera l'objet d'un accord".

Il a appelé, à ce propos, à la réunion de la Chambre des représentants de manière adéquate, afin que les mécanismes de travail soient corrects, précis et clairs pour mettre un terme à cette étape.

Par ailleurs, il a fait savoir qu'agir en dehors de l'accord politique était la cause de toutes ces problématiques, "ce qui exige de nous tous de nous arrêter sur les points sensibles de ce cadre".

Parmi les éléments qui interpellent dans ce cadre, il ya "la taille du Conseil présidentiel composé du président, de six représentants, de trois ministres d'Etat", a révélé le responsable, notant que "la taille de ce Conseil et l'absence d'un certain nombre de ses membres ont poussé le Haut Conseil et la Chambre des représentants à réfléchir à des mécanismes pour développer et amender l'accord politique".

L'OMS doute de l'utilité et de la viabilité de la fermeture des frontières

D'autres stratégies seraient plus efficaces pour contrecarrer la propagation du virus



Les pays, dont le Maroc, ayant opté pour la fermeture de leurs frontières ont-ils raison de le faire ? La réponse est « Non », laisse entendre l'Organisation mondiale de la santé (OMS) qui a estimé que les interdictions de voyage international ne peuvent pas rester en place indéfiniment. Maintenir les frontières fermées ne constitue pas une stratégie apte à empêcher la circulation du coronavirus.

Intervenant lors d'une conférence de presse tenue lundi dernier, le docteur Michael Ryan, directeur des situations d'urgence à l'OMS, a affirmé qu'il sera presque impossible pour les pays de maintenir dans un futur proche leurs frontières fermées. Selon lui, les économies doivent reprendre et les populations doivent relancer leurs activités, tout en reconnaissant que chaque Etat devrait prendre en compte individuellement les risques d'ouvrir ses frontières. « A l'heure actuelle, de nombreux pays dans le monde ferment leurs frontières à des ressortissants venant de zones à risque ou imposent des quarantaines et des tests, mais sans stratégie concertée. Seules en tant que telles, [ces mesures] ne sont pas efficaces pour limiter les mouvements du virus, qui se trouve partout », a précisé le responsable de

l'OMS. "Mais il est très difficile de définir une politique globale", a-t-il ajouté, soulignant que la nature du risque était déterminée par les situations locales et nationales.

Plus largement, l'OMS ne soutient que la nécessité pour les nations du monde entier de maintenir des restrictions sanitaires strictes, telles que l'éloignement physique, faisant peu de cas de la conception que l'on fait d'une deuxième vague ou de nouveaux pics.

Des propos tenus quelques jours avant de la sortie du chef du gouvernement marocain qui a déclaré, lors d'un point de presse organisé le 26 juillet dernier, qu'il n'y aura pas d'ouverture de frontières dans un avenir proche vu le temps et l'énergie que nécessite la préparation des vols spéciaux en coordination avec les autres pays. Jusqu'à aujourd'hui, le Maroc a accueilli 17.850 Marocains venus à travers 105 vols de RAM, 76 vols de Air Arabia en plus de trois traversées maritimes. En effet, le gouvernement a opté pour une réouverture partielle des frontières, dès le 14 juillet courant, à ses citoyens bloqués ou résidant à l'étranger de même qu'aux étrangers résidant au Maroc.

Ces derniers ont été autorisés à rentrer sur le territoire uniquement par avion ou bateau. Des ferries ont été mis

à disposition, au départ "exclusivement" de Sète (France) et de Gênes (Italie). « Le Maroc pourra changer sa position à tout moment vu l'évolution de la situation au niveau national et mondial. En effet, « il n'y a pas une position fixe et inflexible concernant cette question ou autre », nous a indiqué une source sous le sceau de l'anonymat. Et de poursuivre : « Les positions des autorités marocaines concernant l'usage des bavettes, l'instauration du confinement, entre autres, en disent long sur la flexibilité de la position marocaine ». Selon cette source, le Maroc a besoin d'ouvrir ses frontières pour relancer les activités commerciales et touristiques, mais en même temps, il craint une deuxième vague de propagation du virus.

De son côté, Tedros Adhanom Ghebreyesus, Directeur général de l'OMS, a indiqué que les fondamentaux du combat contre le nouveau coronavirus demeurent, à savoir le leadership politique, l'information, l'engagement et l'écoute des communautés. De même, ce n'est qu'en respectant strictement les mesures sanitaires, du port du masque à la distanciation physique avec l'évitement des foules que le monde pourra vaincre le Covid-19. « Lorsque ces mesures sont suivies, les cas diminuent. Là où elles ne le sont pas, les cas

augmentent », a-t-il déclaré.

Et de poursuivre : « Les pays et les communautés qui ont suivi ces conseils avec attention et constance ont obtenu de bons résultats, soit en prévenant des épidémies à grande échelle - comme le Cambodge, la Nouvelle-Zélande, le Rwanda, la Thaïlande, le Viêt Nam et les îles du Pacifique et des Caraïbes - soit en maîtrisant de grandes épidémies - comme le Canada, la Chine, l'Allemagne et la République de Corée », a indiqué le chef de l'OMS.

La pandémie du Covid-19 a fait plus de 640.016 morts dans le monde depuis fin décembre, selon un bilan établi lundi par l'OMS. Au moins 15.785.641 cas ont été officiellement diagnostiqués dans 196 pays et territoires. « Et la pandémie continue de s'accélérer », a ajouté le Dr Tedros, soulignant qu'au cours des six dernières semaines, le nombre total de cas a presque doublé.

Avec plus de 4 millions de cas, les Etats-Unis sont le pays le plus touché avec 143.663 décès, devant le Brésil (85.238 morts et 2.343.366 cas), le Royaume-Uni (45.738 morts et 298.681 cas), le Mexique (42.645 décès et 378.285 cas), l'Italie (35.102 morts et 245.864 cas) et la France (30.192 décès et 180.528 cas).

Hassan Bentaleb

Les allégations relatives à l'existence de bandes criminelles à la gare routière Oulad Ziane sont fausses



La préfecture de police de Casablanca a interagi, avec célérité et sérieux, suite à la publication sur les réseaux sociaux d'une vidéo dans laquelle un individu, qui travaille comme receveur à la gare routière d'Oulad Ziane, prétend l'existence au sein de cette gare de bandes criminelles qui visent les passagers et les contraignant à prendre des autocars, sous la menace d'armes blanches.

La préfecture de police a considéré ces déclarations comme une dénonciation d'éventuels crimes, ce qui a nécessité l'ouverture d'une enquête préliminaire sous la supervision du parquet compétent pour vérifier la véracité de cette dénonciation, identifier les éventuelles victimes et interpellé les suspects impliqués, indique un communiqué de la Direction générale

de la sûreté nationale (DGSN).

Les recherches et investigations menées ont révélé que les propos du receveur sont faux et créés de toute pièce, ajoute la même source, précisant que cet individu a des problèmes et des différends avec des agences de voyages à la gare routière qui refusent de traiter avec lui en raison de son comportement et de ses nombreux antécédents judiciaires qui dépassent la vingtaine.

Le mis en cause a été placé en garde à vue, à la disposition de l'enquête menée par la brigade de la police judiciaire du district de sûreté d'Anfa sous la supervision du parquet compétent, et ce dans l'objectif de déterminer les raisons de la tenue de ces "faux" propos qui portent atteinte au sentiment de sécurité des citoyens, conclut la même source.

Khalid Ait Taleb : *La situation épidémiologique devient inquiétante*

La propagation du virus liée intimement aux déplacements des individus

La situation épidémiologique liée à la pandémie de Covid-19 devient "inquiétante", compte tenu de l'augmentation des contaminations, des cas graves et des décès dus à la maladie, a affirmé lundi à Rabat le ministre de la Santé, Khalid Ait Taleb.

"Le bilan des cas de contamination recensés en l'espace d'une semaine dépasse ce qui a été enregistré en quatre mois au Maroc", a déclaré le ministre lors d'une conférence de presse au lendemain de la décision d'interdiction des déplacements de et vers huit villes du Royaume.

"Une situation inquiétante ne signifie pas pour autant hors-contrôle", a-t-il fait observer, tout en s'alarmant de la "flambée épidémique" de ces derniers jours, principale cause de la décision gouvernementale d'interdiction des déplacements de et vers certaines villes.

Le responsable gouvernemental a relevé que depuis l'annonce de l'allègement progressif de l'état d'urgence sanitaire, les huit provinces et préfectures concernées par l'interdiction des déplacements (Tanger, Tétouan, Fès, Meknès, Casablanca, Berrechid, Settat et Marrakech), ont connu une hausse considérable des cas de contamination au Covid-19.

Abordant la décision annoncée par les ministères de l'Intérieur et de la Santé, M. Ait Taleb a dit comprendre la "colère" manifestée par certains citoyens, affirmant toutefois que le virus "ne donne pas de délai".

Le ministre a, dans ce

contexte, salué l'engagement sans faille des citoyens pendant la période de confinement et appelle à un réengagement tout aussi rigoureux pour limiter autant que possible la propagation du virus, affirmant que la sécurité sanitaire du citoyen demeure "la priorité".

Grâce aux Hautes directives de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le Maroc a pu faire face au virus en adoptant les mesures sanitaires adéquates, a-t-il indiqué, appelant les citoyens au port correct du masque de protection dans les lieux fermés, à l'aération des espaces, au lavage fréquent des mains et au respect de la distanciation sociale.

"Les citoyens doivent faire preuve de responsabilité et de patriotisme, notamment à l'approche de la fête de l'Aid Al Adha, par le respect des mesures barrières mises en place par le ministère", a-t-il estimé, soulignant que ceux-ci sont appelés à limiter autant que possible le contact avec les personnes à risque.

Par ailleurs, M. Ait Taleb a considéré qu'un retour au confinement est "une décision difficile à prendre", au regard de ses repercussions négatives sur l'ensemble des secteurs d'activité, et que la responsabilité collective reste la seule solution pour sortir indemnes de cette crise sanitaire.

Le ministre de la Santé a, de même, salué tous les efforts fournis par les spécialistes du secteur, citant, à cet égard, le cas des 154 cadres de la santé qui ont été atteints du virus dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, assurant que leur état de santé est "sta-



ble et non grave".

Par ailleurs, la propagation de la pandémie de Covid-19 est intimement liée aux déplacements des individus, a affirmé le ministre de la Santé.

"Les villes du Royaume les plus fréquentées ont été une cible facile du virus", a déclaré M. Ait Taleb. Le ministre a, dans ce contexte, mis l'accent sur "l'augmentation inquiétante des taux de reproduction du virus dans certaines villes, pour atteindre 1,9 à Tanger, 1,7 à Fès ou encore 2,35 à Berrechid", précisant que près de 46% des personnes en réanimation se trouvent à Tanger.

En outre, le responsable gouvernemental a attiré l'attention sur l'augmentation constante du nombre des cas d'infection, des cas graves et de décès dans les huit

villes du Royaume concernées par la récente décision gouvernementale.

Citant Casablanca-Settat pour exemple, le ministre a fait observer que la région ayant enregistré quelque 2.900 cas d'infection entre le 12 mars et le 14 juin, a recensé non moins de 2.162 cas en deux semaines. "Cette situation illustre la vitesse de propagation du nouveau coronavirus au Royaume", a-t-il affirmé, tout en appelant les citoyens à s'armer de prudence et à respecter les gestes barrières préconisés par le ministère.

Abordant le risque d'infection, M. Ait Taleb a affirmé que les jeunes ne sont pas moins exposés au risque que les personnes âgées, notant cependant que leur immunité est plus forte.

Dans ce sens, les membres de la commission scientifique et technique consultative, Moulay Hicham Afif et Chakib Abdelfattah, ont invité les personnes atteintes de maladies comme le diabète, l'hypertension artérielle, l'insuffisance rénale ou les maladies cardiovasculaires à redoubler de vigilance, relevant que le risque de complication est plus fréquent chez les personnes fragiles.

Les jeunes pouvant être asymptomatiques sont, quant à eux, appelés à limiter autant que possible tout contact physique avec les personnes malades ou âgées, soulignent les deux spécialistes, invitant cette catégorie à faire preuve de responsabilité et à ne pas exposer ses proches à des risques pouvant leur coûter la vie.

60,6% des étudiants ont réduit le temps consacré aux études durant le confinement

Le HCP soulève le recul de l'intérêt porté au suivi des cours à distance



Une proportion de 60,6% d'élèves ou étudiants a déclaré une baisse du temps consacré aux cours à distance et aux activités scolaires durant la période du confinement imposé par la crise sanitaire liée à la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19) et suite au report ou à l'annulation des examens, selon le Haut-commissariat au plan (HCP).

Cette proportion est plus élevée parmi les garçons

(65,3%) que les filles (55,8%), les citadins (69,8%) que les ruraux (56,4%) et au secteur public (62,8%) que privé (46,1%), précise le HCP dans une note sur les rapports sociaux dans le contexte de la pandémie du Covid-19 - 2ème panel de l'impact du coronavirus sur la situation économique, sociale et psychologique des ménages.

Par niveau, cette proportion atteint 70% au collège, 66,3% au primaire, 45,7% au secondaire, 49,6% à la formation profes-

sionnelle et 39,6% au supérieur, relève la même source, notant que 9,9% d'élèves ou étudiants consacrent plus de temps à ces activités, 11,5% en milieu urbain et 6,4% en milieu rural, 24,4% au secondaire et 15,6% au supérieur.

En outre, ladite note fait ressortir que les élèves et étudiants âgés de 15 ans et plus consacrent en moyenne 3h01mn par jour aux études et/ou à la formation, 3h18mn par les femmes et 2h44mn par

les hommes. Ce temps a baissé de 01h36mn (1h35mn parmi les hommes et 01h48mn parmi les femmes) par rapport à une journée normale avant le confinement.

Dans cette note, le HCP met l'accent sur les principaux résultats des modules portant sur l'évolution des rapports sociaux et des perceptions de l'accès à l'enseignement à distance et aux soins médicaux, dans le contexte du confinement sanitaire instauré pour lutter contre le Covid-19.

Par ailleurs, l'intérêt accordé au suivi des cours à distance a été "réellement" impacté par le report ou l'annulation des examens, souligne le Haut-commissariat au plan.

"La part des personnes scolarisées qui suivent les cours à distance, tous niveaux confondus, a reculé, après le report ou l'annulation des examens, de 77,9% à 61%", précise le HCP. Cette baisse est plus prononcée au collège, de 81,2% à 57,6%, suivi par le primaire de 73,2% à 53,5%, le secondaire de 85,8% à 72,3% et la formation professionnelle de 70,4% à 60,6%, relève la même source, notant qu'au niveau de la 2ème année du baccalauréat, cette proportion est restée la même (95,4%).

En outre, la part des personnes scolarisées qui suivent ces

cours de façon régulière a également diminué de 42,9% à 33,1%, fait remarquer le HCP, ajoutant que 18,1% des scolarisés sont passés d'un suivi régulier à un suivi irrégulier et 9,5% ont complètement abandonné les cours à distance. Et de poursuivre que ces proportions sont respectivement, par niveau scolaire, de 19,4% et 11,4% au primaire, de 21,9% et 15,9% au collège, de 18% et 2,8% au secondaire, de 11,3% et 3,3% au supérieur et de 8,9% et 8,2% à la formation professionnelle. Dans cette note, le HCP met l'accent sur les principaux résultats des modules portant sur l'évolution des rapports sociaux et des perceptions de l'accès à l'enseignement à distance et aux soins médicaux, dans le contexte du confinement sanitaire instauré pour lutter contre le Covid-19.

Ces modules ont été abordés, parmi d'autres, lors du deuxième panel réalisé du 15 au 24 juin 2020 sur un échantillon représentatif de 2.169 ménages en vue d'appréhender l'évolution des comportements socioéconomiques et préventifs face à cette pandémie et d'évaluer ses répercussions sur les différentes couches de la population marocaine en termes d'accès aux produits de base, à l'éducation, à la santé, à l'emploi et au revenu.

Les habitants de Fès-Meknès appelés à une nouvelle mobilisation pour enrayer la pandémie

La Direction régionale de la santé (DRS) de Fès-Meknès a appelé les citoyens à se remobiliser afin d'éradiquer totalement la pandémie liée au nouveau coronavirus (Covid-19) et de briser la chaîne de contamination.

"La situation épidémiologique liée au Covid-19 au niveau de la région de Fès-Meknès est sous contrôle, mais le nombre des personnes infectées croît de plus en plus", a affirmé le directeur régional de la santé, Mehdi Bellouti, dans une déclaration à la MAP, en marge d'un point de presse tenu, lundi à Fès. "Le service de réanimation commence à accueillir des cas critiques notamment des personnes âgées souffrant d'hypertension artérielle et de diabète", a-t-il fait remarquer, précisant que "les personnes porteuses de maladies chroniques risquent d'avoir des complications en cas d'atteinte au Covid-19".

Les mesures prises après le déconfinement, au niveau de la région, notamment la grande campagne de dépistage dans les grandes unités de production ont "permis

d'éviter l'apparition de plusieurs clusters", a estimé le responsable régional, ajoutant que le citoyen devrait prendre conscience que le virus sévit toujours, d'où la nécessité de la mobilisation continue pour l'éradiquer.

Le déplacement des gens doit être accompagné de mesures préventives et sanitaires, dont le port obligatoire des masques, le respect de la distanciation physique, le lavage fréquent des mains pour protéger la santé des personnes âgées et celles souffrant de maladies chroniques, a-t-il ajouté, invitant, dans ce cadre, les citoyens à éviter les grands rassemblements et les visites familiales à l'occasion de la célébration de la fête de l'Aid Al Adha.

Fès et Meknès figurent sur la liste des villes touchées par la décision de l'interdiction des déplacements, prise par les ministères de l'Intérieur et de la Santé, à la veille de l'Aid Al Adha dans le cadre du renforcement des mesures prises pour lutter contre la propagation



de la pandémie du Covid-19.

Les deux ministères ont décidé, dans un communiqué conjoint publié dimanche dans la soirée, d'interdire, à com-

pter de dimanche à minuit, les déplacements de et vers les villes de Tanger, Tétouan, Fès, Meknès, Casablanca, Berrechid, Sétat et Marrakech.

Mohamed Benabdelkader : *Bientôt une réorganisation structurelle avec des directions régionales du ministère de la Justice*

Le ministère de la Justice est à pied d'œuvre pour une réorganisation structurelle prévoyant la création de directions régionales qui auront un rôle plus important dans la mise en œuvre des programmes et des stratégies élaborés par le ministère, a indiqué, lundi à Rabat, le ministre de la Justice, Mohamed Benabdelkader. Intervenant en ouverture d'un colloque organisé par l'Amicale des fonctionnaires de la justice en partenariat avec le ministère de la Justice et en coordination avec le Syndicat démocratique de la justice, sous le thème "L'administration judiciaire, entre décentralisation et défis du nouveau modèle de développement", M. Benabdelkader a souligné que dans le contexte de la révision des compétences du ministère de la Justice, de la mise en œuvre des principes de la régionalisation avancée et de l'achèvement des objectifs de la charte de décentralisation administrative, le statut actuel des sous-directions sera dépassé en faveur d'une véritable représentation de l'autorité centrale au niveau local, qui se portera responsable à ce titre devant les autorités locales et les administrations publiques, et qui sera le porte-parole au niveau des régions dans toutes les affaires relevant des prerogatives du ministère. Après avoir précisé que chaque direction sera chapeautée par un directeur régional, au rang de directeur central, M. Benabdelkader a ajouté qu'à travers cette "initiative sérieuse et résolue", le ministère opère en fonction d'une nouvelle vision stratégique visant à intégrer l'administration judiciaire dans le chantier de la décentralisation administrative, et faire des directions régionales une extension de l'administration centrale dans tous les domaines d'appui re-



levant des compétences du ministère, en tant que contribution concrète à la mise en œuvre de la réforme du système judiciaire conduite par S.M le Roi Mohammed VI. Cette initiative bénéficiera d'un facteur clé, à savoir la proximité avec les installations judiciaires et les responsables de leur gestion, ce qui facilitera le processus de communication et permettra d'identifier, dans les plus brefs délais, les réponses efficaces aux différents problèmes auxquels sont confrontés les tribunaux, a affirmé le mi-

nistre, poursuivant que ce chantier structurant représente une "véritable révolution en matière de gestion administrative et financière" et une transformation dans la structure administrative du ministère de la Justice, ce qui nécessitera un changement de culture et de mentalités et une assimilation des changements. M. Benabdelkader a souligné, en outre, que le véritable défi à relever dans la prochaine étape réside dans l'identification d'élites et de compétences, imprégnées de la culture de réforme et capables de conduire ce changement stratégique dans la mise en œuvre des directives Royales, mettant l'accent sur le rôle important joué par les sous-directions, y compris durant la période du confinement imposé par la pandémie de Coronavirus, lesquelles "portaient le poids de la mise en œuvre stratégique du ministère pour garantir la sécurité sanitaire dans les tribunaux", de même que "la contribution effective à la réussite de l'expérience des procès à distance".

Pour sa part, le président de l'Amicale des fonctionnaires du ministère de la Justice, Abdessadek Saïdi, a souligné, dans une déclaration à la MAP, que compte tenu de l'intérêt qu'elle porte aux problématiques sociales et professionnelles, l'Amicale travaille sur les grandes questions relatives à la chose publique, en particulier les problématiques liées à l'administration judiciaire dans son aspect institutionnel, et au chantier de la décentralisation administrative, ce qui contribuerait à restaurer la confiance de l'usager, des citoyens, des institutions étatiques et de la société. M. Saïdi a estimé que la décentralisation administrative, qui est un pilier fondamental de la régionalisation avancée, servirait à la mise en place d'un modèle de gouvernance administrative à même de promouvoir les politiques publiques, d'améliorer les services sociaux et de rapprocher le service judiciaire du citoyen.

Dans une déclaration similaire, le secrétaire général du Département de la réforme de l'administration au ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'administration, Ahmed Laamoumri, a relevé que ce colloque a été l'occasion de présenter les résultats de ce qui a été accompli depuis la publication de la charte nationale de la décentralisation administrative, qui trace les grandes orientations que tous les ministères doivent adopter en vue de la mise en œuvre du chantier de la décentralisation administrative en tant que processus de transformation structurelle dans la construction du système administratif, en termes de transfert des compétences et d'accompagnement de la régionalisation avancée. En outre, M. Laamoumri a fait observer que l'organisation décentralisée "a connu un développement qualitatif" à la faveur de la promulgation de lois organiques relatives aux régions, aux préfectures, aux provinces et aux collectivités territoriales, l'objectif étant la réalisation d'une justice spatiale à travers l'activation de tous les mécanismes de solidarité entre les régions, notant que la charte met en place une nouvelle architecture en matière de répartition des compétences, de sorte que les administrations centrales ne se voient confier que des tâches de nature nationale. Les interventions des autres participants ont été axées autour de plusieurs thèmes en lien avec les problématiques de l'administration judiciaire, en particulier les défis de la décentralisation administrative dans le secteur de la justice, y compris dans la mise en œuvre du principe de séparation des pouvoirs, de l'indépendance de la justice, de la responsabilisation et la reddition des comptes, du principe de la gouvernance administrative à la lumière de la décision de la Cour constitutionnelle N° 19.89 et de la place du ministère de la Justice dans la Charte de la décentralisation administrative.

Lutte contre la traite humaine

Le Maroc a choisi de lutter contre le crime de la traite des êtres humains selon une vision globale et différente des autres pays qui l'ont précédé dans le combat et la lutte contre ce phénomène, a indiqué, lundi, le ministre de la Justice, Mohamed Benabdelkader.

Ce choix repose sur une approche globale et moderniste axée sur la prévention, la protection, la prise en charge ou le parrainage et le partenariat, a expliqué M. Benabdelkader qui intervenait lors de la célébration de la Journée internationale de lutte contre la traite des êtres humains, organisée à l'Institut supérieur de la magistrature à Rabat par la Commission nationale chargée de la coordination des mesures ayant pour but la lutte et la prévention de la traite des êtres humains.

L'ampleur du phénomène, son expansion et sa propagation au niveau international obligent tous les secteurs et organismes à fixer des normes de qualité précises et à rechercher les bonnes pratiques dans les pays leaders en la matière pour le combattre, a-t-il souligné.

Ce crime, poursuit le ministre, nécessite une série de mesures fondées notamment sur la mise en place d'un mécanisme national d'orientation des victimes de la traite des êtres humains similaire à celui des pays leaders dans la lutte contre ce crime, un diagnostic et une évaluation appropriés qui reflètent l'ampleur du phénomène, l'élaboration d'une stratégie nationale globale et une législation nationale type répondant aux normes internationales et aux bonnes pratiques.

S'attardant sur les statistiques de la Commission nationale chargée de la coordination des mesures ayant pour but la lutte et la prévention de la traite des êtres humains depuis l'entrée en vigueur de loi 27-14 relative à la lutte contre la traite des êtres humains fin 2016, M. Benabdelkader a noté que 17 affaires ont été enregistrées en 2017, contre 80 en 2018 et 151 en 2019. Concernant les personnes ayant été poursuivies en justice durant les trois dernières années, le ministre fait savoir que 585 individus, dont 144 femmes et 84 étrangers, ont été mis en examen.

Quant aux victimes de la traite des êtres humains, M. Benabdelkader a fait état de 719 personnes, dont 283 victimes d'exploitation sexuelle, 35 personnes exploitées dans les servitudes et 58 exploitées dans la mendicité.

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

HORizontalement

- 1- A l'odeur agréable
- 2- Flaque – Consacrés
- 3- Entre trois et quatre – Souci de bien nourri
- 4- Brave – Préposition
- 5- Parfum alimentaire – Poudre de vanneur
- 6- Affaire de postier – Poisson plat
- 7- Finasserie – Bâtons – Deux fois savant
- 8- Désespoir de chirurgien
- 9- Résister – Fête de décembre
- 10- Suspensoir – Entités politiques

Verticalement

- 1- Amour de Poséidon
- 2- Strie – Ils faisaient l'ancien alphabet germanique
- 3- Coordinant - Mobiles
- 4- Fruit d'été – Surveillance
- 5- Amour d'Osiris – Infinitif
- 6- Il sillonne Paris – Fin de journée
- 7- Petites charges - Sociable
- 8- Recherche – Gros serpent
- 9- L'Union des voisins – Dieu d'Egypte – Trop mûr
- 10- Vitaux

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	A	C	C	O	U	T	U	M	E	E
2	P	O	U	R	R	I	T	U	R	E
3	P	U	L	L		Q		T	E	S
4	R	E		Y	E	U	S	E		T
5	O	T	A		T	A		R	A	I
6	C	T	E	N	A	I	R	E	S	
7	H	E	R	E		T	E	N	T	A
8	A		E	T	E		A	T	R	E
9	N	U	E		S	I	L		E	D
10	T	E	S	T		V	E	R	S	E

Grilles de sudoku

Facile

			1	4				3		
	9	8		2		4				
			8		9	2	6	7		
8	9			5	1	7	4			
	4	2	7	6		1	9			
8	7	5	3		6					
		4		8		3	7			
1				7	4					

Moyen

			6		3	1				
1	5					7	3			
				9			5	2		
	1			2		8	6	3		
8									5	
5	2	9		6			7			
7	4			8						
	3	8					4	7		
		1	7		4					

Difficile

		7	8				4			
				6				1		
	4		5			8		9		
1				2						
	7	3	9		5	1	6			
				6				2		
7	8			2		5				
4			6							
2		7		3						

Expert

		1	2							
	2			8						
	8	5			6					
7				1					3	
	9		6	3	5		8			
8				9					4	
			3			1	5			
				7			4			
				4	2					

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

1	3	4	8	5	9	2	7	6
8	9	5	7	6	2	3	1	4
7	6	2	1	4	3	9	5	8
9	8	7	6	3	1	5	4	2
2	5	1	4	9	8	6	3	7
6	4	3	2	7	5	8	9	1
5	1	6	9	2	4	7	8	3
4	7	9	3	8	6	1	2	5
3	2	8	5	1	7	4	6	9

Moyen

5	4	2	1	3	6	9	8	7
3	8	7	4	9	2	1	5	6
1	9	6	5	7	8	2	3	4
4	6	8	2	5	9	7	1	3
9	3	5	7	1	4	8	6	2
7	2	1	6	8	3	5	4	9
8	5	3	9	6	7	4	2	1
6	7	4	8	2	1	3	9	5
2	1	9	3	4	5	6	7	8

Difficile

7	5	2	4	1	3	8	6	9
4	1	6	8	9	7	5	2	3
8	9	3	2	5	6	4	1	7
6	8	9	3	2	5	7	4	1
1	4	7	9	6	8	2	3	5
2	3	5	7	4	1	6	9	8
5	7	1	6	3	2	9	8	4
9	6	8	1	7	4	3	5	2
3	2	4	5	8	9	1	7	6

Expert

2	7	5	3	8	9	4	6	1
6	8	9	4	7	1	2	3	5
4	1	3	5	6	2	9	8	7
5	2	4	6	9	3	7	1	8
8	9	1	7	4	5	6	2	3
7	3	6	1	2	8	5	4	9
3	6	2	9	1	7	8	5	4
1	4	7	8	5	6	3	9	2
9	5	8	2	3	4	1	7	6

L'encours des prêts accordés par les associations de microcrédit a atteint 7,5 milliards de DH en 2019

Les prêts accordés par les associations de micro-crédit ont totalisé un encours brut de 7,5 milliards de dirhams (MMDH) durant l'année écoulée, marquant une accélération de 9,4% après la hausse de 2,5% en 2018, indique Bank Al-Maghrib (BAM). Ainsi, l'encours moyen de crédits a progressé de 8,6% à plus de 8.000 dirhams, précise BAM qui vient de publier la 16^{ème} édition de son rapport annuel sur la supervision bancaire - exercice 2019, ajoutant que près de 96% des crédits sont accordés par les 4 plus grandes associations.

Ce rapport fait aussi ressortir qu'environ 88% de ces crédits sont destinés à la micro-entreprise, sans changement par rapport à 2018 et 78% sont concentrés au niveau du milieu urbain contre 76%, tandis que la part des prêts individuels a gagné 4 points à 77%.

S'agissant des créances en souffrance, leur encours a enregistré une hausse de 12% à 228 millions de dirhams (MDH) après un repli de 8%, dégageant un taux de risque de 3,1%, presque au même niveau que l'année précédente. Le taux de couverture de ces créances par des provisions s'est, quant à lui, établi à 78% contre 86% et le taux de radiation de ces créances a baissé à 4%, rapporte la MAP.

En outre, les créances sur les établissements de crédit et assimilés, constituées principalement des dépôts auprès des banques, ont reculé de 53,3% à 376 MDH, soit 5% du total actif.

Côté ressources des associations de micro-crédit, les dettes envers les établissements de crédit, représentant plus de la moitié de ces ressources, se sont appréciées de 5,8% à 4,3 MMDH, après une hausse de 3,8% une année auparavant. Elles sont constituées à hauteur de 86% de dettes auprès des banques locales.

Ainsi, le secteur des associations de micro-crédit a clôturé l'exercice 2019 avec un bénéfice net de 216 MDH, en croissance de 15% après celle de 5% en 2018, soit une rentabilité des actifs (Return on Assets - ROA) de 2,7% et une rentabilité des capitaux propres (return on equity - ROE) de 7,5%.

Pour leur part, les fonds propres de ces associations se sont repliés de 4% à 2,7 MMDH pour représenter 34% des ressources, suite à la reprise de fonds associatif.

A fin 2019, le secteur du micro-crédit compte 12 associations disposant d'un réseau de 1.787 points de vente et d'un nombre de clients de 898.000, en hausse de 0,7%, dont près de la moitié sont des femmes.

L'activité monétique au Maroc touché de plein fouet



«L'activité monétique marocaine a été fortement impactée par les conséquences de la crise sanitaire qui s'est déclenchée à la mi-mars 2020», a souligné le Centre monétique interbancaire (CMI) dans son dernier rapport.

En hausse de +7,8% durant le premier trimestre 2020, le volume global de l'activité a régressé de -9,6% au premier semestre 2020, a constaté le CMI.

Selon le rapport publié récemment, durant le premier semestre 2020, «les réalisations globales de l'activité monétique ont atteint 171,5 millions d'opérations pour un montant global de 148,4 milliards de DH». L'activité a ainsi enregistré une régression de -13,4% en nombre d'opérations et de -9,6% en montant par rapport à la même période de l'année 2019.

Pour rappel, les activités monétiques comprennent les opérations de retrait d'espèces sur le réseau des guichets automatiques, les opérations de paiement auprès des commerçants et eMarchands, les opérations de paiement sur les GAB et les opérations de Cash Advance, par cartes bancaires, marocaines et étrangères, au Maroc.

Concernant les cartes marocaines, il ressort que «durant le premier semestre 2020 et au Maroc, les cartes marocaines ont enregistré, en paiements et en retraits,

165,5 millions d'opérations pour un montant de 140,8 milliards de DH (-12,2% en nombre et -6,8% en montant)».

Comme l'a relevé le rapport, les opérations par cartes marocaines au Maroc se répartissent en retrait, paiement chez les commerçants et eMarchands et paiement sur GAB.

Pour ce qui est du retrait (78,6% en part du nombre d'opérations et 90,1% en part du montant), il apparaît que «les opérations de retrait par cartes ma-

rocaines sur les guichets automatiques au Maroc ont totalisé 130,1 millions d'opérations pour un montant de 126,8 milliards de DH» durant le premier semestre 2020. Ce qui correspond à une régression de -15,0% en nombre et -7,2% en montant par rapport au premier semestre 2019.

S'agissant du paiement chez les commerçants et eMarchands (20,7% en part du nombre d'opérations et 9,8% en part du montant), le rapport indique que «les opérations de paiement par cartes marocaines auprès des commerçants et eMarchands affiliés au CMI ont totalisé, durant le premier semestre 2020, 34,2 millions d'opérations pour un montant de 13,7 milliards de DH».

Comme le montrent les chiffres, il a été constaté une légère progression de +0,9% en nombre et une régression de -3,0% en montant par rapport au premier semestre de l'année précédente.

En termes de volume, les paiements par cartes bancaires marocaines se répartissent sur la grande distribution (37,4%), l'habillement (7,4%), les stations (6,6%), le secteur Santé (5,2%), les magasins électroménagers (5,2%) et autres secteurs (38,2%).

Quant au paiement sur GAB (0,7% en part du nombre d'opérations et 0,2% en part du montant), les données recueillies révèlent que «les opérations de paiement sur

GAB par cartes marocaines pour le paiement des factures, des taxes et l'achat des recharges Télécom ont totalisé 1,1 million d'opérations pour un montant de 216,9 millions de DH». Ce qui correspond à un repli de -23,0% en nombre et de -14,3% en montant par rapport au premier semestre 2019.

Dans son rapport, le CMI a, par ailleurs, noté que les cartes marocaines à validité internationale ont réalisé 5,0 millions d'opérations à l'étranger, retraits et paiements, pour un montant global de 2,2 milliards de DH. Elles ont ainsi réalisé une progression de +16,7% en nombre et une régression de -15,7% en montant par rapport au même semestre de l'année précédente.

Soulignons également que durant la même période et au Maroc, les cartes étrangères ont enregistré, en paiements et en retraits, 6,0 millions d'opérations pour un montant de 7,6 milliards de DH, soit une régression de -37,2% en nombre et de -42,1% en montant.

A noter que les commerçants et eMarchands affiliés au CMI ont enregistré 37,5 millions d'opérations de paiement, par cartes bancaires marocaines et étrangères, pour un montant global de -17,5 milliards de DH, en régression de -4,7% en nombre et de -18,8% en montant par rapport au 1^{er} semestre 2019.

Alain Bouithy



En hausse de +7,8% durant le premier trimestre, le volume global de l'activité a régressé de -9,6% au premier semestre

Le dirham s'apprécie face à l'euro du 16 au 22 juillet

Le dirham s'est apprécié de 0,12% par rapport à l'euro et de 1,24% vis-à-vis du dollar au cours de la période allant du 16 au 22 juillet, indique Bank Al-Maghrib (BAM).

Au cours de cette période, aucune opération d'adjudication n'a été réalisée sur le marché des changes, précise BAM dans son dernier bulletin des indicateurs hebdomadaires, notant qu'au 17 juillet 2020, les avoirs officiels de réserve se sont établis à 294,6 milliards de dirhams (MMDH), en progression de 24,7% en glissement annuel.

Bank Al-Maghrib a injecté un total de 111,5 MMDH, dont 45 MMDH sous forme d'avances à 7 jours sur appel d'offres, 34,6 MMDH sous forme d'opérations de pension livrée, 28,9 MMDH dans le cadre du programme de soutien au financement de la TPME et 3 MMDH au titre des opérations de swap de change.

Sur le marché interbancaire, le volume quotidien des échanges s'est établi à 6,7 MMDH et le

taux interbancaire s'est situé au cours de la période à 1,5% en moyenne. Lors de l'appel d'offres du 22 juillet (date de valeur le 23 juillet), Bank Al-Maghrib a injecté un montant de 40 MMDH sous forme d'avances à 7 jours.

Sur le marché boursier, le Masi a enregistré une baisse de 0,4%, portant sa contre-performance depuis le début de l'année à 16,1%. Cette évolution traduit notamment les diminutions des indices sectoriels des "télécommunications" de 1,1% et des "services de transport" de 4%. A l'inverse, les indices des secteurs des "mines" et des "banques" ont progressé de 4,1% et de 0,1% respectivement.

Pour ce qui est du volume global des échanges, il s'est chiffré à 272,5 millions de dirhams (MDH) après 311,5 MDH une semaine auparavant. Sur le marché central actions, le volume quotidien moyen s'est établi à 46,8 MDH contre 61,9 MDH une semaine auparavant.

Hausse de l'actif net sous gestion des OPCVM au premier semestre

L'actif net sous gestion des Organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) a enregistré une hausse de 6,14% à fin juin 2020, passant de 470,95 milliards de dirhams (MMDH) le mois précédent à 499,88 MMDH, indique l'Association des sociétés de gestion et fonds d'investissement marocains (ASFIM).

Cette hausse est expliquée par la collecte nette de près de 20 MMDH essentiellement au niveau des OPCVM Obligation court terme (OCT) et OPCVM Obligation moyen et long termes (OMLT), fait savoir l'ASFIM dans sa lettre mensuelle d'information du mois de juin.

Au S1-2020, les OPCVM Actions

ont enregistré la meilleure performance mensuelle avec +2,89%, tandis que les OPCVM Monétaire ont connu la plus faible performance avec 0,35%.

Concernant les performances annuelles, les OPCVM OMLT ont affiché la meilleure performance avec +3,11% alors que les OPCVM Actions ont eu la plus basse avec -14,15%.

Le nombre de sociétés de gestion (SDG) est passé à 18, après l'agrément des deux premiers fonds de la nouvelle SDG Twin Capital Gestion. Ainsi, le nombre d'OPCVM en activité, à fin juin 2020, est de 486 contre 484, à fin mai.

Tanger-Med, une bonne plateforme logistique et commerciale pour l'agro-business brésilien

Les participants à un séminaire, organisé récemment à Brasília, sur les échanges commerciaux entre le Brésil et le monde arabe ont mis en avant l'"énorme" valeur ajoutée que constituerait le port Tanger-Med comme plateforme logistique et commerciale pour l'agro-business brésilien.

Le port Tanger-Med, le plus grand d'Afrique et de la Méditerranée lié à 186 ports des cinq continents, est une grande opportunité pour l'agro-business brésilien, notamment en termes de réglementations douanières avantageuses et de procédures douanières simplifiées, a souligné l'ambassadeur du Maroc au Brésil, Nabil Adghoghi, qui intervenait lors de cette rencontre sur "les relations économiques entre le Brésil et le monde arabe", organisée par l'Association commerciale du district fédéral (ACDF), rapporte la MAP.

"C'est une plateforme de transbordement dédiée aux mouvements internationaux et régionaux, avec une capacité de traitement de 9 millions de conteneurs par an. Le complexe portuaire, qui comprend une zone franche logistique de 400.000.m2, est une plateforme lo-

gistique exceptionnelle bénéficiant d'une position stratégique au centre des principales voies maritimes", a-t-il noté, ajoutant que 90% du volume des conteneurs sont en transit.

Par ailleurs, le diplomate marocain a expliqué que les échanges commerciaux entre le Maroc et le Brésil devront être renforcés davantage à la faveur des conventions signées entre les deux pays, dont l'accord de coopération et de facilitation en matière d'investissements, signé en juin 2019, et l'accord sectoriel de non double imposition pour le transport maritime et aérien, entré en vigueur le 17 courant.

De son côté, le président de l'ACDF, Fernando Brites, a insisté sur la nécessité d'explorer les opportunités offertes par le complexe portuaire de Tanger, exprimant l'intérêt des exportateurs brésiliens pour cette "bonne" plateforme logistique et le vœu de voir concrétisé un partenariat dans ce sens.

A cet égard, il a mis en avant les avantages que peuvent tirer les acteurs économiques de son pays, tant au niveau du temps de livraison qu'en matière d'économie des

frais de transport.

Même son de cloche chez le directeur du Consortium Arena BSB, Richard Dubois, qui a affirmé avoir eu l'occasion de s'informer de visu du développement "phénoménal" au Maroc, notamment au niveau des infrastructures et des projets structurants.

"Le Royaume, qui ne dispose pourtant pas de ressources naturelles extraordinaires, comme le pétrole, est parvenu à mettre en place tous les ingrédients du développement industriel et commercial du pays, mais également du co-développement dans la région", a-t-il ajouté, avant de revenir sur les projets qui seront réalisés par sa société notamment dans le district fédéral.

Le séminaire a été marqué également par la présence de Felipe Belmonte, homme d'affaires et vice-président de l'Alliance pour le Brésil, le nouveau parti créé par le président brésilien Jair Bolsonaro.

M. Belmonte a notamment mis en avant les efforts du gouvernement brésilien pour améliorer le climat des affaires et "moraliser" le secteur économique, ainsi que les



progrès réalisés en matière de sécurité juridique, le but étant de drainer davantage d'investisseurs étrangers dans le pays sud-américain.

Pour sa part, le secrétaire général de la Chambre de commerce arabo-brésilienne, Tamer Mansour, a présenté un exposé sur les relations commerciales entre le Brésil et le monde arabe, faisant observer que les relations entre les deux parties ont connu une dynamique soutenue ces dernières années.

M. Mansour a également attiré l'attention sur la particularité du

market arabe, appelant à plus d'échanges pour appréhender les exigences des consommateurs des deux régions et donner un nouvel élan au partenariat entre le Brésil et les pays arabes.

L'ACDF a été créée le 26 janvier 1962 après la fusion de l'Association commerciale de Brasília et l'Association commerciale de Plano Piloto. Elle a pour objectifs de défendre les intérêts des acteurs économiques et de promouvoir la coopération et l'exploration des opportunités de partenariat au Brésil et à l'étranger.

La dette publique en hausse à 86,3% du PIB dans la zone euro au quatrième trimestre

À la fin du premier trimestre 2020, lors duquel les mesures de confinement liées au Covid-19 ont commencé à être largement mises en place par les États membres, le ratio de la dette publique par rapport au PIB s'est établi à 86,3% dans la zone euro, contre 84,1% à la fin du quatrième trimestre 2019.

Dans l'UE, le ratio a augmenté, passant de 77,7% à 79,5%. Par rapport au premier trimestre 2019, le ratio de la dette publique par rapport au PIB a diminué tant dans la zone euro (de 86,4% à 86,3%) que dans l'UE (de 80,0% à 79,5%), selon des chiffres publiés par Eurostat, l'office statistique de l'Union européenne.

L'impact des mesures de confinement

ainsi que les réponses politiques à celles-ci ne devraient se matérialiser pleinement par une augmentation des besoins de financement qu'au deuxième trimestre 2020.

À la fin du premier trimestre 2020, les titres de créances représentaient 80,9% de la dette publique de la zone euro et 80,6% de celle de l'UE, les crédits respectivement 15,5% et 15,9%, et le numéraire et dépôts 3,5% de la dette publique de la zone euro et 3,4% de l'UE. En raison de l'implication des gouvernements de l'UE dans l'aide financière à certains États membres, des données trimestrielles sur les prêts intergouvernementaux sont également publiées.

À la fin du premier trimestre 2020, la part des prêts intergouvernementaux en

pourcentage du PIB s'est établie à 1,9% dans la zone euro et à 1,6% dans l'UE.

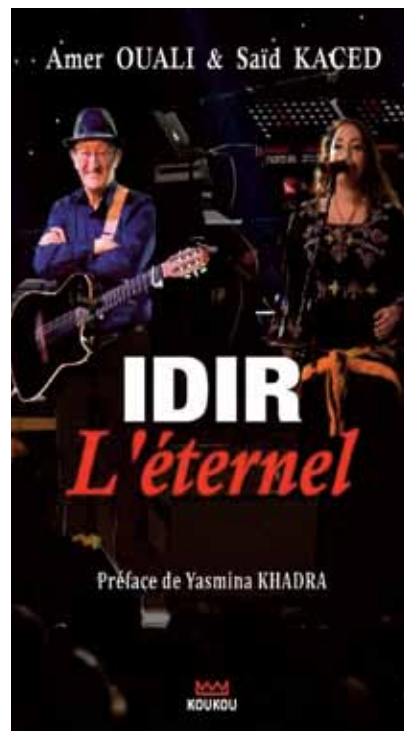
Les ratios les plus élevés de la dette publique par rapport au PIB à la fin du premier trimestre 2020 ont été enregistrés en Grèce (176,7%), en Italie (137,6%) au Portugal (120,0%), en Belgique (104,4%) et en France (101,2%) et les plus faibles en Estonie (8,9%), en Bulgarie (20,3%) et au Luxembourg (22,3%).

Par rapport au quatrième trimestre 2019, vingt-quatre États membres ont enregistré une hausse de leur ratio de dette publique par rapport au PIB à la fin du premier trimestre 2020 et trois autres une diminution. Les hausses les plus fortes du ratio ont été observées en Belgique (+5,7

points de pourcentage - pp), en Finlande (+4,9 pp) en Slovaquie (+3,5 pp), en Espagne (+3,4 pp) et en France (+3,1 pp). La baisse la plus marquée a été relevée en Lituanie (-3,0 pp).

Par rapport au premier trimestre 2019, dix États membres ont enregistré une hausse de leur ratio de la dette publique par rapport au PIB à la fin du premier trimestre 2020 et seize une diminution, tandis qu'en Slovaquie, le ratio est resté stable. Les hausses les plus fortes ont été observées en Finlande (+4,7 pp) et en Roumanie (+3,6 pp), tandis que les baisses les plus marquées ont été observées en Irlande (-5,6 pp), à Chypre et en Grèce (-5,3 pp chacun), ainsi qu'au Portugal (-3,4 pp).

“Idir l'éternel” Biographie d'une légende de la chanson kabyle



“Idir l'éternel”, premier récit biographique sur la vie de l'icône de la chanson kabyle, coécrit par les journalistes algériens Amer Ouali et Saïd Kaced, a été publié récemment, deux mois après la disparition de l'artiste en mai dernier à l'âge de 71 ans, rapporte l'Agence de presse algérienne, APS.

Paru aux éditions Koukou, cet ouvrage revient en 159 pages sur la vie et le parcours artistique d'un des ambassadeurs de la musique algérienne d'expression amazighe et dont les chansons ont parcouru le monde entier. “Idir l'éternel”, travail journalistique visant à contribuer à faire connaître le parcours de l'artiste, se base sur des témoignages recueillis auprès des proches du chanteur et de ses amis en plus d'articles de presse, d'interviews et émissions de

radio et de télévision, souligne la même source.

Dans sa préface, le romancier Yasmina Khadra évoque sa première rencontre avec Idir au début des années 70 à l'École des cadets de la révolution de Koléa où le chanteur Idir effectuait son service militaire. Cinquante ans plus tard, Yasmina Khadra se souvient encore d'un concours de chant organisé par la direction de cette école sous la direction d'Idir, de son vrai nom Hamid Cheriet. Il garde d'Idir, le souvenir d'un “artiste hors-norme, d'un géant humble et généreux” et d'un ami.

Pour sa part, Azouz Hachlaf, chanteur et compagnon de route d'Idir, estime dans sa présentation que cet ouvrage, solidement documenté, met en évidence les points de passage essentiel

de l'artiste qui a porté la voix des ancêtres dans les quatre coins du monde.

Présentée dans un style journalistique, la biographie revient sur le parcours de l'artiste en s'attardant sur les moments phares ayant marqué son chemin vers la célébrité. De son enfance, vécue dans son village natal d'Ath Lahcen (Tizi Ouzou-Algérie) jusqu'aux bancs de l'Université d'Alger, où il a suivi des études en géologie dans les années 70, en passant par le collège où il s'initie à la guitare et à la flûte, le récit retrace la jeunesse d'Idir. A Alger où son père tenait un magasin de souvenirs, le jeune Hamid assistait aux cours de langue et culture berbères, donnés par l'écrivain et universitaire Mouloud Mammeri (1917-1989).

Les auteurs racontent le rapport du chanteur à l'exil et au déracinement, sa

condition d'immigré qui a quitté l'Algérie en 1975, son engagement avec l'Association culturelle berbère, sa lutte contre le “piège du folklore” pour trouver une manière esthétique d'attirer les jeunes vers le patrimoine musical. Décrit comme un artiste “humble” et “généreux”, Idir avait également accompagné de nouvelles figures de la scène dans la production de leurs disques, à l'exemple d'Abdelkader Meksa et El Ghazi.

L'ouvrage fait référence aux idées de l'artiste sur certaines questions notamment l'identité, la vie politique, la liberté de conscience et l'universalité. La biographie propose aussi des textes choisis de l'interprète de “Va Inouva” et de “Ssendu”, décédé le 2 mai dernier à Paris où il est enterré.

La Scala prévoit la reprise de sa saison en septembre



La Scala, le prestigieux théâtre de Milan, dans le nord de l'Italie, prévoit de reprendre sa saison le 4 septembre après une longue pause due à la pandémie de Covid-19, a annoncé lundi son directeur, le Français Dominique Meyer.

La saison débutera avec le Requiem de Verdi joué au Duomo de Milan, la célèbre cathédrale de la capitale économique italienne, puis le spectacle se déplacera le 7 septembre à Bergame et le 9 à Brescia.

Ces deux villes de la Lombardie, la région de Milan, ont été parmi les plus touchées par la pandémie qui a fait en Italie plus de 35.000 morts. Ces trois spectacles seront dirigés par le chef d'orchestre Riccardo Chailly.

Dominique Meyer, nommé l'année dernière à La Scala après avoir passé dix ans à la direction de l'Opéra de Vienne, a confirmé

que le théâtre prévoyait une perte de 23 millions d'euros de recettes de billetterie en raison de l'annulation de quelque 150 représentations. Il a cependant assuré qu'il n'y aurait aucun trou dans les comptes de La Scala “car nous avons été aidés par les sponsors et la réduction des coûts”, a-t-il précisé.

L'ouverture du théâtre lui-même, à Milan, aura lieu le 12 septembre avec la 9ème Symphonie de Beethoven.

La Scala prévoit pour le moment certaines restrictions jusqu'à fin octobre avec par exemple les opéras de Giuseppe Verdi, la Traviata et Aïda, exécutées sous forme de concert, avant une reprise normale de ses spectacles en novembre. Parmi les grandes dates à retenir de la reprise musicale, le 5 décembre avec un récital du célèbre pianiste et chef d'orchestre Daniel Barenboim.

“Le Consentement”, livre à l’origine de l’affaire Matzneff, sera porté à l’écran



“Le Consentement”, livre de Vanessa Springora révélant sa relation sous emprise avec l’écrivain français Gabriel Matzneff alors qu’elle était adolescente, sera porté à l’écran en 2021, ont annoncé lundi les producteurs Carole Lambert et Marc Missonnier.

Ce roman autobiographique s’est vendu à plus de 180.000 exemplaires et a provoqué un électrochoc en France. Vanessa Springora y raconte comment, dans les années 80, elle a

été séduite par Gabriel Matzneff, de 36 ans son aîné, alors qu’elle n’avait pas encore 14 ans.

Le lendemain de la parution du livre, début janvier, la justice française avait ouvert une enquête pour “viols commis sur mineur de moins de 15 ans”.

La réalisation et le scénario de ce long métrage ont été confiés à la réalisatrice Vanessa Filho, révélée en 2018 au Festival de Cannes avec “Gueule d’ange”, présenté dans la

section Un Certain Regard. Le casting n’est pas encore arrêté.

L’ouvrage de Vanessa Springora décrit un homme au comportement de prédateur, faisant également du tourisme sexuel en Asie. Mme Springora est la première à témoigner parmi les adolescentes séduites par Gabriel Matzneff, dont le comportement, décrit dans ses propres livres, a longtemps été toléré dans le monde littéraire parisien. En 2013, il avait obtenu le prix Renaudot de l’essai.

Bouillon *de culture*

Kansai Yamamoto

Le créateur Kansai Yamamoto, considéré comme un pionnier de la mode au Japon et connu pour ses collaborations avec David Bowie, est mort d’une leucémie à l’âge de 76 ans, a annoncé sa fille lundi. “Il a quitté ce monde en paix, entouré de ceux qu’il aimait”, a annoncé l’actrice Mirai Yamamoto sur Instagram. “A mes yeux, mon père n’était pas seulement la personne énergique et électrique que le monde connaissait, mais aussi un être attentionné, bienveillant et plein d’affection”, a-t-elle écrit sur le réseau social.

Kansai Yamamoto était connu pour ses créations audacieuses qui défiaient les normes de genre et faisaient appel à d’éclatantes couleurs et à des motifs avant-gardistes. Il a accédé à la notoriété avec des défilés internationaux à partir des années 70 et a été acclamé par le grand public pour ses collaborations avec David Bowie, imaginant notamment une série de tenues pour Ziggy Stardust, l’alter ego du chanteur. “J’ai trouvé que l’esthétique de David et son ardeur à vouloir transcender les frontières du genre étaient terriblement belles”, avait-il déclaré au site The Cut en 2018.

Ses œuvres ont aussi attiré l’attention et la reconnaissance d’autres légendes de la scène, comme Elton John ou Stevie Wonder, et son expérience de la création de costumes l’a mené à imaginer des performances vivantes en interaction avec les spectateurs.



La star de Bollywood Aishwarya Rai est sortie de l’hôpital



La superstar de Bollywood et ancienne Miss Monde Aishwarya Rai Bachchan et sa fille de huit ans, qui avaient été testées positives au coronavirus mi-juillet et hospitalisées à Bombay, sont sorties de l’hôpital, a annoncé lundi le mari de Mme Rai Abhishek Bachchan. “Aishwarya et Aaradhy ont heureusement été testées négatives et ont été autorisées à sortir de l’hôpital”, a écrit sur Twitter Abhishek, remerciant les fans pour leurs “prières et leurs bons vœux”. “Mon père et moi restons à l’hôpital”, a-t-il ajouté.

Aishwarya Bachchan, qui est âgée de 46 ans, et sa fille Aaradhy s’étaient placées en quarantaine à leur domicile mais avaient dû être transférées à l’hôpital après avoir fait état de “difficultés à respirer”, avait précisé le Times of India. “Elles vont bien”, avait alors fait savoir à l’agence de presse Press Trust of India une source à l’hôpital où se trouvaient déjà le mari de l’ancienne Miss Monde, l’acteur Abhishek Bachchan, et son beau-père et légende vivante du cinéma indien, Amitabh Bachchan.

Aishwarya Rai a été couronnée Miss Monde en 1984 et fait ses débuts au cinéma à la fin des années 1990. Elle a fait de nombreuses apparitions sur le tapis rouge du Festival de Cannes, devenant progressivement un des visages de Bollywood les plus connus à l’étranger.

Depuis le début de l’épidémie en Inde, 26.000 personnes sont mortes du coronavirus.



Les restrictions se multiplient face à la pandémie



Restrictions de voyage en Europe, "bulle de contact" rétrécie en Belgique, plages fermées le soir en France, déplacements restreints au Maroc : de nombreux pays durcissent leurs mesures sanitaires pour tenter de freiner la pandémie, qui a franchi la barre des 650.000 morts.

En Chine, où l'épidémie avait été largement endiguée sept mois après l'apparition du virus, les autorités ont annoncé mardi que des porteurs du nouveau coronavirus venus d'un foyer d'infection dans le nord-est du pays ont diffusé le Covid-19 dans cinq provinces dont la capitale, Pékin.

Face à une épidémie qui semblait avoir été maîtrisée grâce à l'instauration de confinements stricts au printemps, les craintes sont vives de voir apparaître une seconde vague aux enjeux économiques et sociétaux potentiellement désastreux.

L'Institut allemand d'épidémiologie et de veille sanitaire Robert-Koch (RKI) s'est alarmé mardi de l'augmentation des nouvelles infections de cas de Covid-19 dans le pays depuis plusieurs jours, source de "grandes inquiétudes".

Évoquant une recrudescence "préoccupante" des cas, la Belgique, l'un des pays qui compte le plus de morts du Covid-19 par rapport à sa population (85 pour 100.000 habitants), a annoncé pour sa part un nouveau durcissement des mesures.

A partir de mercredi, le nom-

bre de personnes que les Belges sont autorisés à voir de façon rapprochée et régulière dans le cadre de leur "bulle de contact" sera abaissé de 15 à 5 personnes, par foyer, pour les quatre prochaines semaines.

"Prendre ces mesures difficiles (...) n'est pas un choix facile. C'est surtout un devoir", a souligné la Première ministre belge Sophie Wilmès. "Il est indispensable de freiner l'épidémie maintenant, afin que nous puissions éviter des scénarios plus difficiles".

Egalement inquiètes d'un rebond des contaminations, les autorités françaises ont ordonné la fermeture de lieux de rassemblement comme les plages, les parcs et les jardins publics la nuit dans la ville touristique de Quiberon, sur l'Atlantique.

Le port du masque a été rendu obligatoire dans les rues fréquentées du centre-ville et sur les marchés, les autorités locales évoquant un "cluster sanitaire à risque de fort potentiel de transmission".

En Allemagne, les autorités vont imposer des tests de dépistage aux voyageurs revenant de régions à risques. Comme elles ont déconseillé les voyages non essentiels vers les régions espagnoles d'Aragon, de Catalogne et de Navarre en raison du "nombre élevé d'infections" de coronavirus.

Quant à la Grande-Bretagne, elle soumet depuis dimanche les passagers en provenance d'Espagne, deuxième destination touristique mondiale derrière la

France, à une période d'isolement. Une mesure critiquée par Madrid, qui tablait sur la saison touristique et a riposté en assurant être un "pays sûr".

La pandémie a détruit plus d'un million d'emplois en Espagne au deuxième trimestre, en grande majorité dans les services et l'industrie touristique, selon les chiffres officiels publiés mardi.

La maladie a déjà fait 652.739 morts, selon le dernier bilan établi par l'AFP mardi. Les États-Unis restent le pays le plus endeuillé (146.968 décès) devant le Brésil (87.618), le Royaume-Uni (45.752), le Mexique (43.680) et l'Italie (35.112).

L'administration américaine a de son côté annoncé la contamination du conseiller à la sécurité nationale Robert O'Brien, l'un des hommes les plus souvent en contact avec le président Trump.

En Amérique du Sud, où le tableau de l'épidémie reste sombre, la Bolivie a proclamé lundi l'état de "calamité publique" dans tout le pays.

La présidente par intérim, Jeannine Anez, a pour sa part annoncé qu'elle était guérie d'une forme asymptomatique du nouveau coronavirus et qu'elle était en mesure de retourner au travail.

En Argentine, la barre des 3.000 décès a été franchie lundi et le pays réfléchit à un possible renforcement des mesures de confinement.

Saluée par certains professionnels de santé, l'adoption de me-

asures restreignant les voyages n'est pas pour autant l'alpha et l'omega de la lutte contre l'épidémie, a mis en garde l'Organisation mondiale de la santé.

Le comité d'évaluation des si-

tuations d'urgence de l'OMS doit se réunir cette semaine pour "réévaluer la pandémie", six mois après avoir déclaré l'épidémie de coronavirus urgence de santé publique internationale.

Douche froide pour le tourisme espagnol

Deuxième destination touristique mondiale, l'Espagne espérait sauver une partie de sa saison estivale en s'affichant comme une destination sûre face à la pandémie de coronavirus. Mais la flambée actuelle des cas fait craindre le pire au secteur.

La décision du Royaume-Uni d'imposer depuis dimanche une quarantaine à tous les voyageurs en provenance d'Espagne a fait l'effet d'un coup de tonnerre, les Britanniques constituant le premier contingent de visiteurs étrangers en Espagne, avec 18 millions en 2019.

"C'est un coup très dur" alors que le secteur touristique "avait un espoir de pouvoir sauver les meubles en août", résumait lundi matin le président de la région de Valence (sud-est), Ximo Puig.

Certaines stations balnéaires de cette zone, comme Benidorm, comptent jusqu'à 40% de clients britanniques.

La nouvelle est tombée alors que "nous avions de bonnes impressions pour les semaines à venir, avec des réservations en hausse, même si elles restaient loin des niveaux normaux à cette époque de l'année", regrette dans un communiqué la fédération hôtelière de Valence Hosbec.

"Il y a déjà des annulations et il va y en avoir plus. Personne ne veut partir une semaine en vacances pour se retrouver enfermé deux semaines chez lui au retour", a déclaré à l'AFP Emilio Gallego, secrétaire général de la fédération Hosteleria de España.

Exceltur, une autre organisation patronale, estime que la quarantaine britannique pourrait coûter 8,7 milliards d'euros en août et septembre au secteur, dont le chiffre d'affaires devrait déjà être divisé par deux en 2020.

Conscient de l'impact pour le secteur, qui pèse 12% du PIB et 13% de ses emplois, le gouvernement espagnol fait tout pour obtenir que Londres exempte de quarantaine les voyageurs rentrant des Canaries et des Baléares, où le nombre de cas est si faible que le voyageur TUI a décidé d'y maintenir les séjours de clients britanniques.

"Nous n'avons pas en Espagne de transmission incontrôlée du virus (...) il y a des zones où le virus circule très peu", comme les Baléares ou les Canaries, a indiqué devant la presse l'épidémiologiste en chef du ministère de la Santé, Fernando Simon.

Avant de juger que sur le plan sanitaire, a contrario, la quarantaine britannique "nous favorise en quelque sorte car cela décourage des gens de venir du Royaume-Uni", où le virus circule encore également.

Au Brésil, des médecins cobayes d'un vaccin

"Je veux participer, c'est ma contribution à la science", explique la pédiatre Monica Levi, l'une des volontaires à Sao Paulo d'un des programmes les plus avancés de vaccin contre le coronavirus, qui a déjà fait plus de 87.000 morts au Brésil.

"Mon credo, c'est la vaccination. Alors, je me dois d'être cohérente avec ce en quoi je crois", ajoute le docteur Levi, 54 ans, qui exerce depuis 23 ans dans la clinique spécialisée en maladies infectieuses et parasitaires et en immunologie (Cedipi) de la mégalopole sud-américaine.

Cette spécialiste fait partie des 5.000 "cobayes" qui participent au Brésil aux tests de phase III - la dernière avant l'homologation - du vaccin ChAdOx1 nCoV-19, mis au point par l'Université d'Oxford et le laboratoire britannique AstraZeneca, également testé au Royaume-Uni et en Afrique du Sud.

Le grand pays sud-américain est également le premier pays à lancer des tests de phase III du vaccin chinois Coronavac, du laboratoire Sino-vac Biotech.

Les volontaires sont recrutés principalement parmi les professionnels de santé qui, par leur profession, sont les plus exposés au virus dans ce pays, deuxième le plus touché au monde par la pandémie de Covid-19 après les Etats-Unis.

"Ils ont choisi des professionnels de santé car nous sommes constamment exposés. Les exigences: avoir entre 18 et 55 ans, travailler au contact du public, ne pas présenter des facteurs de comorbidité (c'est-à-dire de risque), et ne pas être enceinte", détaille Monica Levi, à propos du processus de sélection.



"Tout le monde est intéressé par le fait d'étudier (les vaccins) dans des endroits avec beaucoup de cas, comme le Brésil. Le pays se trouve sur un plateau continu (du nombre de contaminations et décès), on peut donc comparer les résultats de plusieurs tests", poursuit-elle.

Lorsque Monica Levi a raconté aux siens qu'elle allait servir de "cobaye", ses deux filles ont accepté sa décision et ses amis l'ont félicitée. Certains collègues ont estimé que c'était un choix risqué mais courageux. La moitié des volontaires reçoit le vaccin, tandis que l'autre se voit ad-

ministrer un placebo.

Pour limiter les effets indésirables, tous prennent du paracétamol durant les premières 24 heures.

Monica Levi, qui a reçu une injection le 21 juillet, décrit avoir ressenti "un mal de crâne et des sueurs froides" le premier jour. "Mais je ne sais pas si j'ai eu le vaccin ou le placebo", indique-t-elle.

Elle ne le saura que dans un an, durant lequel tous les volontaires devront se rendre à des consultations médicales régulièrement. "On nous fera des prises de sang, qui seront analysées par (l'Université d) Ox-

ford", précise Mme Levi.

Les plus grands laboratoires sont engagés dans une course contre la montre scientifique et commerciale pour freiner la propagation du Covid-19, qui a déjà infecté plus de 16 millions de personnes (dont 2,5 millions au Brésil) et fait plus de 650.000 morts dans le monde.

"Normalement, un vaccin est homologué quand l'essai est terminé. Mais avec cette pandémie, nous sommes face à une situation d'urgence et il est possible que les organismes de régulation donnent leur feu vert avec des données encore

partielles", souligne la spécialiste brésilienne.

"Il ne faut pas attendre un an. Beaucoup de gens vont mourir si l'on respecte les protocoles habituels", insiste-t-elle.

Le vaccin d'Oxford "est déjà en train d'être produit à grande échelle même sans avoir été homologué. Lorsqu'il sera autorisé, nous aurons une grande quantité disponible et la production ne commencera pas de zéro", fait valoir le docteur Levi. médecins

Mais si le vaccin se révèle inefficace, "tout ira à la poubelle".

Dans un hôpital chilien, mourir accompagné, malgré le Covid-19

Les signes vitaux sont sur le point de s'éteindre, mais on lui tient encore la main, sa musique préférée résonne dans la pièce et, quand c'est possible, un proche se tient à ses côtés, malgré le Covid-19, dans cette salle spécialement aménagée au sein d'un hôpital public chilien.

"Chaque personne a une famille derrière. Et chaque personne, nous essayons de la connaître durant le temps dont nous disposons", déclare à l'AFP Natalia Ojeda, médecin spécialisée en soins palliatifs de l'hôpital Barros Luco à Santiago.

Cet établissement a été en première ligne face à la pandémie qui a fait plus de 9.000 morts au Chili et plus de 340.000 personnes contaminées, sur 18 millions d'habitants.

Le nouveau coronavirus a bouleversé la façon de travailler de Natalia Ojeda et de sa collègue Moyra Lopez, habituées aux malades en phase terminale, généralement atteints de cancer.

"Avant la pandémie, nous étions habituées à ce que le patient décède, mais chez lui, entouré de sa famille. Ce sont des morts très différentes

de celles liées au Covid-19", explique le Dr Lopez.

Quelque 60 personnes sont décédées dans l'unité montée au sein de l'hôpital. Plus de la moitié étaient accompagnés par des proches ou sont partis après un dernier appel vidéo.

L'outil de prédilection du médecin est une tablette qui lui permet de diffuser des messages comme "merci papa pour tout, va et repose-toi", ou "mon papi chéri, écoute cette chanson que tu aimes tant".

Les fenêtres de cette salle laissent passer une douce lumière naturelle. Elle a été aménagée à la hâte durant la pandémie. Selon les deux médecins, ce sont les décès de patients isolés en Chine ou en Europe qui ont poussé la direction de l'hôpital à mettre en place les protocoles et le personnel spécialisé dans la fin de vie.

"La dernière semaine de juin a été celle du pic, notre salle était tout le temps pleine", se souvient Mme Ojeda, 37 ans, qui décrit les larmes aux yeux son expérience. "Chaque mort est unique et se vit de manière différente".

"Avant de commencer, on avait peur pour différentes raisons, d'être confrontées à la mort, d'être contaminées", explique Mme Lopez, 44 ans, mariée et mère de trois enfants.

"Mais le plus merveilleux, ce qui nous a protégé (mentalement) c'est la reconnaissance", assure-t-elle. "Les retours tellement positifs des proches, ceux qui ont pu venir et ceux qui sentaient que leur malade était parti tranquille", souligne le Dr Lopez.

Les visiteurs doivent répondre à un protocole strict, en se couvrant de la tête aux pieds d'accessoires de protection.

Moyra Lopez approche de l'oreille de "Don Manuel" un message de son fils. "Ce sont des mots de remerciement et d'encouragement pour partir en paix", explique-t-elle, tout en conseillant d'éviter de stresser le patient dans cette dernière étape avec des phrases comme "bats-toi, tu peux le faire".

Ses signes vitaux sont sur le point de s'éteindre, mais à un moment du message audio, tandis que le Dr Lopez lui serre la main, tout en gardant

ses gants, "Don Manuel" fait un mouvement de la tête et émet un bruit.

"Il y a toujours, y compris chez des patients dans un état de coma plus profond, des réactions: ils respirent plus vite, leur pouls s'accélère, ils bougent. Cela nous confirme jour après jour que l'audition est le dernier sens que l'on perd avant de mourir", dit-elle.

Il y a deux semaines, se souviennent-elles, Enrique Boudon, un patient de 94 ans qui agonisait à cause d'une pneumonie provoquée par le coronavirus ne semblait pas disposé à partir, bien que ses 10 enfants lui avaient déjà fait leurs adieux.

"Nous avons donc appelé sa petite-fille qui nous a raconté qu'il avait été trompettiste de l'Orchestre philharmonique du Chili et qu'il aimait le jazz. On a cherché sur la tablette et on lui a mis du Miles Davis près de son oreille. Automatiquement, il a bougé ses mains, comme s'il dirigeait un orchestre. C'était très émouvant. Environ deux heures après, il est décédé", se souvient Mme Lopez.

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
 PROVINCE D'ESSAOUIRA
 CERCLE TAMANAR
 CAIDAT SMIMOU
 C.R SMIMOU

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 05 /2020

Le 24./08/2020 à 10h 00mn Il sera procédé au bureau du président de la Commune Smimou (Province d'Essaouira) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix relatif

Objet : Travaux d'extension de dar taliba à la commune de smimou province d'Essaouira
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau technique, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le prix le cautionnement provisoire est fixé à la somme de dix mille dirhams 10.000dh

Estimation des couts des prestations maximum pour l'exécution des travaux a réaliser est de :six cent soixante-dix-neuf mille trente-cinq dirhams .95ct TTC 679.035,95dh

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau du président du conseil communal.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit par portail électronique : www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

Une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification. Il est exigé pour le présent appel d'offres au moins la qualification A« construction » du secteur A 2 « Travaux courants en béton armé-maçonnerie pour bâtiment» et la classe minimale 5 ;

Secteur	Qualification demandée	Classe minimale demandée
A « construction»	A2« Travaux courants en béton armé-maçonnerie pour bâtiment	5

N° 5912/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
 PROVINCE D'AZILAL
 SECRETARIAT GENERAL
 D.B.M

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° :31/2020/INDH/PAZ

Le **25 Août 2020 à 10 heures** il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Secrétaire Général de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix pour :**Achèvement construction de la piste reliant la route communale (Siège Commune Bnhassane) et la RP 3100 par Askanber sur une longueur de 4,5 km à la C.T Bnhassane, Province d'Azilal**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Chef de la Division du Budget et Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma

Le prix d'acquisition des plans : Quinze dirhams (15,00 DH)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :**Quinze mille dirhams, 00 Cts (15.000,00 DH).**

L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Cinq cent quatre vingt trois mille deux cent dirhams, 00 Cts (583.200,00 DH).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- ⇒ Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- ⇒ Soit les envoyer par voie électronique dans le portail du marché publics ;
- ⇒ Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Chef de la Division du Budget et Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal ;
- ⇒ Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;


Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Les concurrents doivent présenter la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification, Il est exigé pour le présent appel ce qui suit :

Secteur	Qualification	Classe minimale
B	B5	5

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation

N° 5914/PA

Royaume du Maroc

 Ministère de l'Éducation Nationale de la Formation Professionnelle
 de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique
 Académie Régionale d'Éducation et de Formation
 Région Marrakech-SAFI
 Direction provinciale de Marrakech

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DES PRIX - N°:26/INV/2020
(Séance publique)

Le **09/09/2020 à 10Heures**, il sera procédé dans la **salle de réunion** de la direction provinciale de Marrakech relevant de l'AREF Marrakech-Safi, avenue JnaneHarti, guéliz Marrakech, à l'ouverture des plis, **strictement réserve au PME** ayant pour objet: **Objet:L'acquisition d'équipements des salles de ressources pour la qualification et le soutien au profit des élèves à besoins spécifiques aux établissements scolaires d'enseignement primaire relevant de la direction provinciale de Marrakech en deux lots séparés.**

***lot N°01: Mobiliers d'enseignement**
***lot N°02: Matériels d'enseignement.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des appels d'offres relevant du service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

Le cautionnement provisoire et estimations sont fixés comme suit:

Lot N°	Cautionnement provisoire en dhsTTC		Estimations de la prestation endhsTTC	
	En chiffre	En lettre	En chiffre	En lettre
01	2500,00	Deux mille cinq centdirhams	154 066.80	Cent cinquante-quatre mille soixante-six dirhams quatre-vingt centimes
02	4200,00	Quatre Mille deux centdirhams	274 543.20	Deux cent soixante-quatorze mille cinq cent quarante-trois dirhamsvingt centimes

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 27 ,29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 08 JoumadaAloula 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des appels d'offres au service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».
- La date de dépôt de : **la documentation (des articles qui portent l'Astérix (*) au bordereau des prix à la Direction provinciale de Marrakech (bureau des appels d'offres) est jusqu'à: la veille de la date d'ouverture des plis, avant 15H00.**

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation

NB:En application des dispositions de l'article 6 de l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances N°3011.13 du 24 hijal434 (30 Octobre 2013) pris pour l'application de l'article 156 décret n° 2-12-349 du 8 joumada I 1434 (20 mars 2013), il est signalé que le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises nationales. Les concurrents sont invités à fournir les pièces prévues par l'article 4 de l'arrêté précité et à l'article 4 du règlement de consultation.

N° 5913/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
 PROVINCE D'AZILAL
 SECRETARIAT GENERAL
 D.B.M

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° : 32/2020/INDH/PAZ

Le **25 Août 2020 à 11 heures** il sera procédé, dans le bureau de monsieur le secrétaire général de la province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix pour :**Construction d'une passerelle pour piétons sur oued lakhdar à la commune territoriale d'If Bilal, Province Azilal**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Chef de la Division du Budget et Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Vingt mille dirhams, 00 Cts (20.000,00 DH).**

L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Huit cent sept mille huit cent vingt-huit dirhams, 00 Cts (807.828,00 DH).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29et 31 du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- ⇒ Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- ⇒ Soit les envoyer par voie électronique dans le portail du marché publics ;
- ⇒ Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Chef de la Division du Budget et Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal ;
- ⇒ Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Les concurrents doivent présenter la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification, Il est exigé pour le présent appel ce qui suit :

Secteur	Qualification	Classe minimale
D	D.1	5

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation

N° 5915/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
SECRETARIAT
GENERAL
D.B.M**

**AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT**
N°: 33/2020/INDH/PAZ
Le 25 Août 2020 à 12 heures il sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le Secrétaire Général de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix pour : Construction des blocs sanitaires aux écoles à la Province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Chef de la Division du Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchéspublics.gov.ma
Le prix d'acquisition des plans : Quinze dirhams (15,00 DH)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Vingt-deux mille dirhams, 00 Cts (22.000,00 DH).
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Neuf cent mille deux cent quarante dirhams, 40 Cts (900.240,40 DH).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les envoyer par voie électronique dans le portail du marché publics ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Chef de la Division du Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 5916/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
REGION
MARRAKECH-SAFI
PROVINCE
D'ESSAOUIRA
CERCLE DE TAMANAR
COMMUNE SMIMOU
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT**

N°06/2020
Le 24/07/2020 à : 13 h 00 mn, il sera procédé dans le siège de la commune de SMIMOU à l'ouverture des plis relatives à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix pour :

• ELECTRIFICATION EN LIER CATEGORIE DES LOGEMENT RELAVANT AUX VILLAGES : SIDI BOUSKRI ,TABIYA

**JILIOUA ET CENTRE
SMIMOU.
A LA COMMUNE
SMIMOU PROVINCE
ESSAOUIRA**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de Monsieur le président de la commune de SMIMOU il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat (WWW.marchéspublics.gov.ma).

-Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : CINQ mille dirhams (5.000,00 dhs)

-L'estimation des coûts des travaux établie par le Maître d'ouvrage est fixée à la somme de : cent vingt cinq mille quatre cent trente-six dirhams vingt-quatre centimes (125.436,24dhs)

Le contenu et la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2.12.349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de Mr le président de la commune,
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyés par voie électronique au maître d'ouvrage, conformément à l'arrêté de ministre de l'économie et de finance n° 20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation de la commande publique.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.
REMARQUE :
- seul les entreprises agréées par l'ONE ont le droit de participer .
- Toutes les pièces et copies présenter par les entrepreneurs doivent être légalisés conforme à l'original

N° 5917/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE, DE
LA PECHE MARITIME,
DU DEVELOPPEMENT
RURAL ET DES EAUX ET
FORETS**

**OFFICE REGIONAL DE
MISE EN VALEUR
AGRICOLE
DES DOUKKALA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT N°
20/2020 DKGR**

Le 25/08/2020 à 12 heures il sera procédé, dans la salle de réunions de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole des Doukkala (O.R.M.V.A.D.), sis à 16 Avenue Mohammed VI à El Jadida, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour les :
PRESTATIONS DE DISTRIBUTION DES EAUX D'IRRIGATION AUX USAGERS DANS LE PERIMÈTRE IRRIGUÉ DES DOUKKALA
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau

des Marchés du Département de la Gestion des Réseaux d'Irrigation et du Drainage de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole des Doukkala (ORMVAD), sis à 16 Avenue Mohammed VI - El Jadida, Maroc, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : www.marchéspublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Quarante Huit Mille Dirhams (48.000,00 DH).

Le montant des prestations susceptibles d'être réalisées pour une année du marché-cadre issu du présent appel d'offres varie entre un minimum de Deux Millions Quatre Cents Mille Dirhams (2.400.000,00 DH) et un maximum de Quatre Millions Huit Cents Mille Dirhams (4.800.000,00 DH).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement des Marchés de l'ORMVAD du 11/03/2014 et son amendement n°1 du 19/09/2015.

Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'ORMVAD, sis à 16 Avenue Mohammed VI - El Jadida, Maroc ;
- Soit les déposer contre récépissé au Bureau d'Ordre de l'ORMVAD, sis à 16 Avenue Mohammed VI - El Jadida, Maroc ;

- Soit déposer par voie électronique au portail des marchés publics (www.marchéspublics.gov.ma) ;
- Soit les remettre au président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est prévu une visite des lieux le 12/08/2020 à 10 heures et le départ est à partir du siège de l'ORMVAD.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 12 du règlement de consultation.

N° 5918/PA

**ROYAUME DU MAROC
OFFICE NATIONAL DE
L'ELECTRICITE ET DE
L'EAU POTABLE (ONEE)
Branche Eau
DIRECTION REGIONAL
DU NORD**

AEP des douars relevant des communes Territoriales BAB BERRED, BNI RZINE, BNI SELMANE (2ème tranche) BNI SALAH et IOUNNANE à partir de la nappe de BOUHMED (Province de CHEFCHAOUEN).
Lot N°8 : Equipement
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
INTERNATIONAL N° 83
DR9/CE/A/2020

La Direction Régional du Nord de l'ONEE-Branche Eau, sise 6, Rue Melilla, Castilla, à Tanger lance le présent appel d'offres qui concerne l'AEP des douars relevant des communes Territoriales BAB BERRED, BNI RZINE, BNI SEL-

MANE (2ème tranche) BNI SALAH et IOUNNANE à partir de la nappe de BOUHMED (Province de CHEFCHAOUEN).
Lot N°8 : Equipement.
Les travaux objet du présent appel d'offres seront financés par la Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW).

Les travaux objet du présent appel d'offres seront financés par la coopération financière Maroc-Allemagne à travers la Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW) sous réserve de la signature des accords de financement par les autorités compétentes
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

L'estimation du coût des prestations s'élève à 6484920,00 DH TTC. Cette estimation reste indicative et ne constitue pas un montant maximum.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 64.900,00 DH ou son équivalent en devise librement convertible.

Le dossier de consultation (RCDF, RCDG, CCAFP, CCAFG, CCTP, Définition et Bordereau des Prix) est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchéspublics.gov.ma>

Les cahiers généraux et le règlement des achats de l'ONEE sont consultables et téléchargeables à partir du site des achats de l'ONEE-Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

En cas d'envoi du dossier de consultation par la poste à un candidat, sur sa demande écrite et à ses frais, l'ONEE-Branche Eau n'est pas responsable d'un quelconque problème lié à la réception du dossier par le destinataire.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.
- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé

de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et heure de la séance d'ouverture des plis.

- Soit remis à la commission d'appel d'offres en début de la séance d'ouverture des plis.

L'ouverture des plis aura lieu le Mercredi 16/09/2020 à 10h00 à la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger.

Les demandes d'éclaircissement doivent être formulées uniquement sur le portail des marchés publics
N° 5919/PC

**ROYAUME DU MAROC
OFFICE NATIONAL DE
L'ELECTRICITE ET DE
L'EAU POTABLE (ONEE)
Branche Eau
DIRECTION REGIONAL
DU NORD**

AEP des douars relevant des communes Territoriales BAB BERRED, BNI RZINE, BNI SELMANE (2ème tranche) BNI SALAH et IOUNNANE à partir de la nappe de BOUHMED (Province de CHEFCHAOUEN).

Lot N°9 : Equipement
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
INTERNATIONAL N° 98
DR9/CE/A/2020

La Direction Régional du Nord de l'ONEE-Branche Eau, sise 6, Rue Melilla, Castilla, à Tanger lance le présent appel d'offres qui concerne l'AEP des douars relevant des communes Territoriales BAB BERRED, BNI RZINE, BNI SELMANE (2ème tranche) BNI SALAH et IOUNNANE à partir de la nappe de BOUHMED (Province de CHEFCHAOUEN).

Lot N°9 : Equipement.
Les travaux objet du présent appel d'offres seront financés par la Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW).

Les travaux objet du présent appel d'offres seront financés par la coopération financière Maroc-Allemagne à travers la Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW) sous réserve de la signature des accords de financement par les autorités compétentes

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues

par l'article 10 du règlement de la consultation.
L'estimation du coût des prestations s'élève à 3 187 380,00 DH TTC. Cette estimation reste indicative et ne constitue pas un montant maximum.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 31.900,00 DH ou son équivalent en devise librement convertible.

Le dossier de consultation (RCDF, RCDG, CCAFP, CCAFG, CCTP, Définition et Bordereau des Prix) est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchéspublics.gov.ma>

Les cahiers généraux et le règlement des achats de l'ONEE sont consultables et téléchargeables à partir du site des achats de l'ONEE-Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

En cas d'envoi du dossier de consultation par la poste à un candidat, sur sa demande écrite et à ses frais, l'ONEE-Branche Eau n'est pas responsable d'un quelconque problème lié à la réception du dossier par le destinataire.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- Soit remis à la commission d'appel d'offres en début de la séance d'ouverture des plis.

L'ouverture des plis aura lieu le Mercredi 16/09/2020 à 10h00 à la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger.

Les demandes d'éclaircissement doivent être formulées uniquement sur le portail des marchés publics
N° 5920/PC

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE MARITIME, DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORETS

OFFICE REGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE DES DOUKKALA

AVIS DE REPORT

..*

Le Directeur de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole des Doukkala (ORMVAD) informe le public que l'avis d'appel d'offres n°16/2020 du 13/08/2020 à 10 heures relatif aux Prestations de gardiennage des prises et des ouvrages du réseau d'irrigation du périmètre des Doukkala, est reporté à la date du 25/08/2020 à 10 heures.

N° 5921/PA

ETUDE MAITRE MOHAMED KARIM DOULIAZAL NOTAIRE A CASABLANCA
465 BVD
AMBASSADEUR BEN AICHA APPT 41 4 ETAGE
CONSTITUTION DE LA SOCIETE
« SOMAPIM ONE »
S.A.R.L

Aux termes d'un acte notarié reçu par Maître Mohamed Karim DOULIAZAL, Notaire à Casablanca, en date du 17/03/2020, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée avec les caractéristiques suivantes :

Dénomination : " SOMAPIM ONE " S.A.R.L.
OBJET : La société a pour objet : La promotion immobilière.
SIEGE SOCIAL : Le siège social est fixé à Casablanca, 10 Rue liberté, 3^{ème} étage, Appt n° 5.
DUREE : La durée de la société reste fixée à 99 années consécutives.

APPORTS
Le capital est divisé en 10.000 parts sociales d'une valeur nominale de 100,00 DHS chacune portant le numéro de 1 à 10.000 sont entièrement libérées en rémunération des apports en numéraire et réparties comme suit : Donnant lieu à la répartition suivante :

1- Monsieur Abdelmjid LAKHDIM ... 9.990 PARTS
2- Monsieur Mehdi LAKHDIM ... 10 PARTS
Soit au total : 10.000 PARTS
ARTICLE 7 : CAPITAL SOCIAL
Le capital social de la société est donc fixé à la somme de UN MILLION DE DIRHAMS (1.000.000,00 DHS), divisé en DIX MILLE (10.000) parts sociales, de CENT (100,00 DHS) Dirhams chacune, numérotées de 1 à 10.000, toutes souscrites en numéraire et libérées en totalité, elles sont attribuées aux associés proportionnellement à l'apport de chacun, soit :

1 Monsieur Abdelmjid LAKHDIM ... 999.000 dhs
2- Monsieur Mehdi LAKHDIM ... 1.000 dhs
Soit au total : 1.000.000 DHS
GERANCE : La société est administrée et gérée, pour une durée illimitée, par Monsieur Abdelmjid LAKHDIM.
La société sera valablement engagée pour tous les actes la concernant par la signature unique du gérant.
Le dépôt légal a été effectué au centre Régional d'investissement de Casablanca le 08/07/2020.
Registre de commerce : 464861.

Pour extrait et mention Maître Mohamed Karim DOULIAZAL
N° 5935/PA

ETUDE MAITRE MOHAMED KARIM DOULIAZAL NOTAIRE A CASABLANCA
465 BVD
AMBASSADEUR BEN AICHA APPT 41- ETAGE 5
CONSTITUTION DE LA SOCIETE
« L'OMNIUM DES BATISSEURS MAROCAINS »
ayant pour sigle « ODBM » S.A.R.L

Aux termes d'un acte notarié reçu par Maître Mohamed Karim DOULIAZAL, Notaire à Casablanca, en date du 22.06.2020, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée avec les caractéristiques suivantes :

Dénomination : « L'OMNIUM DES BATISSEURS MAROCAINS » ayant pour sigle « ODBM » S.A.R.L
OBJET : La société a pour objet :

- La Construction de tout bien immobilier;
- Effectuer tous les Travaux de tous corps d'état ;
- Effectuer tous les Travaux d'aménagement et agencement ;
- Effectuer tous les Travaux de terrassement, de nivellement, de comblement, de drainage, de cimentage et de dallage ;
- Effectuer tous les Travaux de VRD : Voiries et réseaux divers ;
- L'Import, export et négoce général ;
- La promotion immobilière sous toutes ses formes et toutes les activités s'y rattachant ;
- La commercialisation de tous bien immeuble et propriété ;
- La Perception de commission suivant service rendu ;
- Le Conseil et gestion d'affaires immobilière ;
- Et plus généralement, toutes opérations, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher aux activités sus-énoncées ou susceptibles de favoriser le développement de la société.

SIEGE SOCIAL : Le siège social est fixé à Casablanca, 7, Résidence Rami, Rue Sebta, 2^{ème} étage Bureau 8.
DUREE : La durée de la société reste fixée à 99 années consécutives.
APPORTS : Le capital est divisé en 100 parts sociales d'une valeur nominale de 100,00 DHS chacune portant le numéro de 1 à 100 sont entièrement libérées en rémunération des apports en numéraire et réparties comme suit :

1- Mr Youssef LA- GRAINI... 5.000,00 DHS
2- Mr Youssef LA- GRAINI... 5.000,00 DHS
Soit au total : 10.000,00 DHS
CAPITAL SOCIAL : Le capital social de la société est donc fixé à la somme de DIX MILLE DIRHAMS (10.000,00 DHS), divisé en Cent (100) parts sociales, de CENT (100,00 DHS) Dirhams chacune, numé-

tées de 1 à 100, toutes souscrites en numéraire et libérées en totalité, elles sont attribuées aux associés proportionnellement à l'apport de chacun, soit :

1- Mr Youssef LA- GRAINI... 50 parts sociales
2- Mr Youssef LA- GRAINI... 50 parts sociales
Soit au total : 100 parts sociales
Les 100 parts sociales portant numéro de 1 à 100 sont entièrement libérées en rémunération des apports en numéraire effectués dans les conditions indiquées à l'article 6 ci-dessus.
GERANCE : La société est administrée et gérée, pour une durée illimitée, par :
1/ Monsieur Youssef EL FADLI, Titulaire de la Carte d'Identité Nationale n° K490084, et
2/ Monsieur Youssef LA- GRAINI, Titulaire de la carte nationale d'identité n° BK398819.
La société est valablement engagée par la signature conjointe de Monsieur Youssef EL FADLI et Monsieur Youssef LA- GRAINI.
Le dépôt légal a été effectué au centre Régional d'investissement de Casablanca le 17/07/2020.
Registre de commerce : 466183.
Pour extrait et mention Maître Mohamed Karim DOULIAZAL
N° 5936/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE LA SANTE DIRECTION REGIONALE CASASSETTAT
CHP MOULAY ABDELLAH DE MOHAMMEDIA
AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVRET N° 03/2020
(Séance publique)
Le 09/09/2020 à 10 heures, il sera procédé, dans la salle de réunion du CHP de Mohammedia à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert sur offres de prix pour :

Traitement et Lavage de linge du C.H.P de Mohammedia (lot unique)
Le dossier d'appel d'offre peut être retiré au bureau de l'unité de gestion financière et comptable sis à : Avenue Hassan II Mohammedia, et il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchéspublics.gov.ma).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 217.548,00(Deux cent dix sept mille cinq cent quarante huit dirhams).
Le cautionnement provisoire est fixé à 10.000,00(Dix mille) dirhams.
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2.12.349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le bureau de l'unité de gestion financière et comptable, avenue Hassan II Mohammedia, et il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchéspublics.gov.ma).

L'estimation des coûts des prestations établie par le Maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 217.548,00(Deux cent dix sept mille cinq cent quarante huit dirhams).
Le cautionnement provisoire est fixé à 10.000,00(Dix mille) dirhams.
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2.12.349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le bureau de l'unité de gestion financière et comptable, avenue Hassan II Mohammedia, et il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchéspublics.gov.ma).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Trois millions neuf cent dix mille trois cent onze dhs,28 cts (3 910 311,28 Dhs)
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dos-

siers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de service technique de la commune rurale de SIDI BOUZID ARREGRA-GUI.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.
N° 5937/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE LA SANTE DIRECTION REGIONALE CASASSETTAT
CHP MOULAY ABDELLAH DE MOHAMMEDIA
AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVRET N° 03/2020
(Séance publique)
Le 09/09/2020 à 10 heures, il sera procédé, dans la salle de réunion du CHP de Mohammedia à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert sur offres de prix pour :

électronique (www.marchéspublics.gov.ma).
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.
N° 5938/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE LA SANTE DIRECTION REGIONALE CASASSETTAT
CHP MOULAY ABDELLAH DE MOHAMMEDIA
AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVRET N° 03/2020
(Séance publique)
Le 04/09/2020 à 10 h, il sera procédé, dans la salle de réunion du CHP de Mohammedia à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

Achat de fongibles destiné au service de radiologie du CHP de Mohammedia.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de l'unité de gestion financière et comptable sis à : Avenue Hassan II Mohammedia, et il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchéspublics.gov.ma).
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 334.800,00(Trois cent trente quatre mille huit cent dirhams)
Le cautionnement provisoire est fixé à : Vingt mille dirhams (20.000,00 dhs).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2.12.349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
-Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le bureau de l'unité de gestion financière et comptable, avenue Hassan II Mohammedia
-Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.
-Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
-Soit les effectuer par voie électronique (www.marchéspublics.gov.ma).

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE LA SANTE DIRECTION REGIONALE CASASSETTAT
CHP MOULAY ABDELLAH DE MOHAMMEDIA
AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVRET N° 03/2020
(Séance publique)
Le 09/09/2020 à 10 heures, il sera procédé, dans la salle de réunion du CHP de Mohammedia à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert sur offres de prix pour :

Traitement et Lavage de linge du C.H.P de Mohammedia (lot unique)
Le dossier d'appel d'offre peut être retiré au bureau de l'unité de gestion financière et comptable sis à : Avenue Hassan II Mohammedia, et il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchéspublics.gov.ma).

L'estimation des coûts des prestations établie par le Maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 217.548,00(Deux cent dix sept mille cinq cent quarante huit dirhams).
Le cautionnement provisoire est fixé à 10.000,00(Dix mille) dirhams.
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2.12.349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le bureau de l'unité de gestion financière et comptable, avenue Hassan II Mohammedia, et il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchéspublics.gov.ma).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Trois millions neuf cent dix mille trois cent onze dhs,28 cts (3 910 311,28 Dhs)
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dos-

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE LA SANTE DIRECTION REGIONALE CASASSETTAT
CHP MOULAY ABDELLAH DE MOHAMMEDIA
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVRET N° 03/2020-DSIC
Le Jeudi 03 Septembre 2020 à 10h00 il sera procédé, dans la salle de réunion de la Direction des Systèmes d'Information et de la Communication du Ministère de l'Equipement du Transport, de la Logistique et de l'Eau - Avenue Maa al Aynayne- Rabat-Agdal, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour objet :

Etude pour l'équipement informatique et l'exploitation du Data Centre du Ministère de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau en lot unique
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de secrétariat de la Direction des Systèmes d'Information et de la Communication du Ministère de l'Equipement du Transport, de la Logistique et de l'Eau, Rabat- Avenue Maa al Aynayne - Agdal, il peut également être télé-

chargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchéspublics.gov.ma.
Le cautionnement provisoire est fixé à : (Vingt mille Dirhams) 20 000,00 Dirhams
L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cinq cent soixante-quatre mille quatre cent quatre-vingt Dirhams Toutes Taxes Comprises (564 480,00 DH TTC) ;
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 ,31,34 et 148 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au secrétariat de la Direction des Systèmes d'Information et de la Communication du Ministère de l'Equipement du Transport, de la Logistique et de l'Eau, Rabat- Avenue Maa al Aynayne - Agdal,
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le secrétariat de la Direction des Systèmes d'Information et de la Communication du Ministère de l'Equipement du Transport, de la Logistique et de l'Eau, Rabat- Avenue Maa al Aynayne - Agdal,
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Conformément à l'article 7 de l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 20-14 du 8 di-kaada 1435 (4 septembre 2014), Les concurrents peuvent, soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au portail du marché public (www.marchéspublics.gov.ma).
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.
N° 5940/PA

ROYAUME DU MAROC Ministère de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau Direction des Systèmes d'Information et de la Communication APPEL D'OFFRES OUVRET

ROYAUME DU MAROC Ministère de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau Direction des Systèmes d'Information et de la Communication APPEL D'OFFRES OUVRET

ROYAUME DU MAROC Ministère de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau Direction des Systèmes d'Information et de la Communication APPEL D'OFFRES OUVRET

ROYAUME DU MAROC Ministère de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau Direction des Systèmes d'Information et de la Communication APPEL D'OFFRES OUVRET

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'ÉQUIPEMENT,
DU TRANSPORT, DE LA
LOGISTIQUE ET DE
L'EAU
Direction des Systèmes
d'Information et de la
Communication
APPEL D'OFFRES
OUVERT
SUR OFFRES DE PRIX
N° 14/2020-DSIC

Le Mardi 10 septembre 2020 à 10h00 il sera procédé, dans la salle de réunion de la Direction des Systèmes d'Information et de la Communication du Ministère de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau Avenue Maa Al Aynayne-Rabat- Agdal, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix pour objet :

Location des licences d'utilisation de l'antivirus installé au niveau du ministère de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau de secrétariat de la Direction des Systèmes d'Information et de la

Communication du Ministère de l'Équipement du Transport, de la Logistique et de l'Eau, Rabat - Agdal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés public : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à : (Dix mille Dirhams) 10 000,00 Dirhams

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Quatre cent quatre-vingt-trois mille cent vingt dirhams Toutes Taxes Comprises (483 120,00 DH TTC);

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau e secrétaire de la Direction des Systèmes d'Information et de la Communication du Ministère de l'Équipement

du Transport, de la Logistique et de l'Eau sis à l'adresse suivant : Avenue Maa Al Aynayne- Rabat- Agdal;

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de secrétariat de la Direction des Systèmes d'Information et de la Communication du Ministère de l'Équipement du Transport, de la Logistique et de l'Eau, sis à l'adresse suivant : Avenue Maa Al Aynayne- Rabat- Agdal;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

- Conformément à l'article 7 de l'arrêté du Ministre de l'Économie et des Finances n° 20-14 du 8 di-kaada 1435 (4 septembre 2014), Les concurrents peuvent, transmettre leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

N° 5941/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Économie,
des Finances et de la Ré-
forme de l'Administration
Direction des Domaines
de l'Etat
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SUR OFFRES DE
PRIX

N° 7/DDE/DSI/2020
RESERVE AUX PETITES
ET MOYENNES ENTRE-
PRISES NATIONALES,
COOPERATIVES,
UNIONS DES COOPERA-
TIVES ET AUTO ENTRE-
PRENEURS

Le 27 août 2020 à 10 Heures 30 mn, il sera procédé, dans la salle des réunions de la Direction des Domaines de l'Etat - Quartier Administratif - Agdal - Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix pour la maintenance (pièces de rechange et main d'œuvre) des équipements informatiques installés au niveau des services extérieurs de la Direction des Domaines de l'Etat en lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau n° 111 du siège de la Direction des Domaines de l'Etat -

Quartier Administratif - Agdal - Rabat. Il peut également être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma). Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Trois Mille (3 000,00) Dirhams.

L'estimation des coûts des prestations est fixée à la somme TTC de Trois Cent Quinze Mille Neuf Cent Soixante (315 960,00) Dirhams TTC ;

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 du (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
1. Soit déposer leurs plis par voie électronique à partir du portail marocain des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) ;
2. soit les envoyer par courrier recommandé, avec accusé de réception, au bureau précité ;
3. Soit déposer contre récépissé leurs plis auprès du bureau n° 111 du siège de la

Direction des Domaines de l'Etat - Quartier Administratif - Agdal - Rabat ;
4. soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

En application du décret n°2-19-69 du 24 mai 2019 modifiant et complétant le décret 2-12-349 du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics et de l'arrêté du Ministre de l'Économie et des Finances n° 3011-13 du 24 di al hija 1434 (30 octobre 2013) portant application de l'article 156 du Décret n° 2.12.349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics, le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises nationales, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs, ainsi les concurrents doivent présenter les pièces prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

N° 5942/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEURE
PROVINCE D'IFRANE
CONSEIL PROVINCIAL D'IFRANE
SERVICE DES MARCHES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT MODIFICATIF
N° 23/2020/BP

Il est porté à la connaissance du public et des concurrents que l'avis d'appel d'offres N° 23/2020/BP est modifié comme suit :

Le 12/08/2020 à 11 h 00mn, il sera procédé, dans les bureaux du Conseil Provincial d'Ifrane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : **Mise à niveau de la ville d'Azrou : Travaux d'aménagement du quartier Tabadlité à la ville d'Azrou « Province d'Ifrane ».**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés du Conseil Provincial d'Ifrane, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : (www.marchespublics.gov.ma).
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Cinquante Mille Dirhams (50 000,00 Dhs).**
- L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Deux Million Sept Cent Cinquante Quatre Mille Neuf Cent Dirhams (2 754 900,00 Dhs).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés du Conseil Provincial d'Ifrane.
- soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électroniques.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

Les échantillons, prototypes, prospectus, notices ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au service des marchés du Conseil Provincial d'Ifrane avant le 11/08/2020 à 11 h 00mn (heure limite pour le dépôt des échantillons).

Les concurrents doivent fournir la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification suivant :

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATION
B	4	B1 ; B3 ; B4 et B11

N° 5943/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEURE
PROVINCE D'IFRANE
CONSEIL PROVINCIAL D'IFRANE
SERVICE DES MARCHES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT MODIFICATIF
N° 24/2020/BP

Il est porté à la connaissance du public et des concurrents que l'avis d'appel d'offres N° 24/2020/BP est modifié comme suit :

Le 12/08/2020 à 12 h 00mn, il sera procédé, dans les bureaux du Conseil Provincial d'Ifrane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : **Mise à niveau de la ville d'Azrou : Travaux d'aménagement du quartier Retnaha à la ville d'Azrou « Province d'Ifrane ».**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés du Conseil Provincial d'Ifrane, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : (www.marchespublics.gov.ma).
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Cinquante Mille Dirhams (50 000,00 Dhs).**
- L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Deux Million Sept Cent Quarante et Un Mille Cinq Cent Quatre Vingt Dirhams (2 741 580,00 Dhs).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés du Conseil Provincial d'Ifrane.
- soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électroniques.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

Les échantillons, prototypes, prospectus, notices ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au service des marchés du Conseil Provincial d'Ifrane avant le 11/08/2020 à 12 h 00mn (heure limite pour le dépôt des échantillons).

Les concurrents doivent fournir la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification suivant :

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATION
B	4	B1 ; B3 ; B4 et B11

N° 5944/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEURE
PROVINCE D'IFRANE
CONSEIL PROVINCIAL D'IFRANE
SERVICE DES MARCHES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT MODIFICATIF
N° 26/2020/BP

Il est porté à la connaissance du public et des concurrents que l'avis d'appel d'offres N° 26/2020/BP est modifié comme suit :

Le 13/08/2020 à 12 h 00mn, il sera procédé, dans les bureaux du Conseil Provincial d'Ifrane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : **Mise à niveau de la ville d'Azrou : Travaux d'aménagement du quartier Ajellab à la ville d'Azrou « Province d'Ifrane ».**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés du Conseil Provincial d'Ifrane, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : (www.marchespublics.gov.ma).
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Cinquante Mille Dirhams (50 000,00 Dhs).**
- L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Deux Million Sept Cent Trente Deux Mille Cent Soixante Dirhams (2 732 160,00 Dhs).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés du Conseil Provincial d'Ifrane.
- soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électroniques.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

Les échantillons, prototypes, prospectus, notices ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au service des marchés du Conseil Provincial d'Ifrane avant le 12/08/2020 à 12 h 00mn (heure limite pour le dépôt des échantillons).

Les concurrents doivent fournir la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification suivant :

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATION
B	4	B1 ; B3 ; B4 et B11

N° 5946/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEURE
PROVINCE D'IFRANE
CONSEIL PROVINCIAL D'IFRANE
SERVICE DES MARCHES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT MODIFICATIF
N° 25/2020/BP

Il est porté à la connaissance du public et des concurrents que l'avis d'appel d'offres N° 25/2020/BP est modifié comme suit :

Le 13/08/2020 à 11 h 00mn, il sera procédé, dans les bureaux du Conseil Provincial d'Ifrane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : **Mise à niveau de la ville d'Azrou : Travaux d'aménagement du quartier Mcharmou et Ait Hammou Ouhmad à la ville d'Azrou « Province d'Ifrane ».**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés du Conseil Provincial d'Ifrane, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : (www.marchespublics.gov.ma).
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Cinquante Mille Dirhams (50 000,00 Dhs).**
- L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Deux Million Quatre Cent Quarante Mille Cinq Cent Trente Dirhams (2 440 530,00 Dhs).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés du Conseil Provincial d'Ifrane.
- soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électroniques.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

Les échantillons, prototypes, prospectus, notices ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au service des marchés du Conseil Provincial d'Ifrane avant le 12/08/2020 à 11 h 00mn (heure limite pour le dépôt des échantillons).

Les concurrents doivent fournir la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification suivant :

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATION
B	4	B1 ; B3 ; B4 et B11

N° 5945/PA

Dissolution Anticipée
STE FLY SAFARY
SERVICE NEGOCE N°
RC 396861

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 Juin 2020 de la société. STE FLY SAFARY SERVICE NEGOCE N° RC 396861

Centre commercial Erac Bd Mohamed VI Imm D1 Etg 2 NR6 Casablanca

Les associés ont décidé la : Dissolution anticipée de la société.

Nomination de Monsieur HEGAZY AMRO MOHAMMED KAMAL AHMED comme liquidateur.

Le dépôt légal a été effectué au registre du commerce du tribunal de commerce de Casablanca en date du 16 Juillet 2020. Sous le numéro 739868.

N° 5922/PA

FiduExpress

Cabinet de Travaux Comptables, Juridiques & Fiscaux

Aux termes d'un acte SSP du 08/07/2020 il a été établi les statuts d'une Société Sarl, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination: ALAOUI STORES S.A.R.L AU

Siège Social: ANGLE AVENUE DES FAR ET RUE D'ALSACE ETG 3 BUREAU 12 -MOHAMMEDIYA.

Objet : TAPISSIER, ENTREPONEUR DE LA DECORATION INTERIEUR ET MARCHAND DE TISSUS

Capital Social : 100 000.00 DHS, Gérance : M. EL AOUI MOHAMED

Dépôt légal : Le dépôt légal et le RC ont été effectués au greffe du tribunal de Mohammedia le 23/07/2020 sous les N°790 et 25733

N° 5923/PA

FIDUCIAIRE : BEL FISC

136 App. 03 BD. AINE CHEIKH BEJAAD CONSTITUTION «MAGIC CERAME» SARL (A.U)

Au terme d'un acte sous seing privé du 28/01/2020 à Bejaad, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée d'association unique dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : «MAGIC CERAME» SARL A.U

Objet social : - MARCHAND DE CARRÉAUX POUR MO-SAÏQUE

Siège social : Le siège social est établi à : N° 15 LOT ARD EL KHAIR BEJAAD Durée : 99 ans. Capital social : 600.000,00 dhs divisés en 60 parts de 100,00 dhs chacune, toutes entièrement libérées à monsieur EL BRINI ABDELHAKIM.

R.C : N° 497 Bejaad N° 5924/PA

CABINET AL ISTICHA- RYA CONSULTING - SARL-BOUZNIKA
Tél/Fax: 0537649573
GSM: 0668792975
Constitution d'une S.A.R.L.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 06/6/2020, il a été établi les statuts d'une Société, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : "NEGO-TRAN SIM" S.A.R.L. AU

Siège Social : 5BD ADEL-LAH BEN YASSINE IMM BELLEDONE ETG 5 N°5 CASABLANCA.

Associé unique : -Mr.ERROGUI NABIL porteur en numéraire 100 000.00 dhs soit 1000 parts Sociales

Objet : - TRAVAUX DIVERSET DE CONSTRUCTION -NEGOCE.

- TRAVAUX DIVERS ET DE CORPS ETAT -VENTE MATERIAUX DE CONSTRUCTION - TRANSPORT - PRESTATION SERVICES - LOCATION DES EN-JINS.

Durée : 99 ans. Capital social : 100.000,00 DHS.

Gérance : la société est gérée par : Mr. NABIL ERROGUI.

Dépôt légal : la société a été immatriculée au registre de commerce au Tribunal du Commerce de CASABLANCA sous le N° 466031.

N° 5925/PA

PORTO BUSINESS S.A.R.L.A.U AU CAPITAL DE 100.000,00 DH DISSOLUTION

I) Aux termes du P.V. de l'A.G.E en date du 09/07/2020, l'association unique de la Société dite : « PORTO BUSINESS » a décidé de : - Prononcer la dissolution de la société à compter de ce jour. Et Nommer en qualité de liquidateur MME. IMANE HARIT.

- Fixer le siège de la liquidation à et de correspondance a LOT 16 RUE BATIGNOLE ETG 3 APPT 6 BELVEDERE CASABLANCA.

II) Le Dépôt Légal a été effectué au G.T.C de CASABLANCA le 27/07/2020 sous le N° 741141.

N° 5926/PA

M.SAIF SARL AU
Cession des parts sociales I- Selon la décision de l'association unique en date du 15/06/2020 de La Société « M.SAIF SARL A.U », il a été Décidé qui suit :

- La Cession de Mille (1000) parts sociales de M.BOU-ARBIH BRAHIM d'une valeur nominale de Cent dirhams chacune à M.MOHAMED KROUCHI, CIN JF 49613.

- la nomination de M. MOHAMED KROUCHI, CIN JF 49613, En qualité de gérant associé avec sa signature sociale unique en vers les tiers et la Démission de gérant ancien M.BOU-ARBIH BRAHIM.

II- Le dépôt légal a été ef-

fectué au secrétariat-greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 22/07/2020 sous le N° 740705.

III- Le déclaration de modification de la dite société a été effectuée au 22/07/2020, RC N°434325 N° 5927/PA

STE MANIDO DE TRAVAUX ET LOGISTIQUE SARL AU

I - Aux termes du procès-verbal du 03/07/2020, l'associé unique de la société MANIDO DE TRAVAUX ET LOGISTIQUE SARL AU au capital de 100.000,00 Dhs dont le siège social à SAFI, N° 2 ANGLE IBN BATTOUTA ET RUE OUED EL MA-KHAZINE VILLE NOUVELLE décide :

1-Extension d'objet social : - Prestataire de services en gestion des ressources humaines.

2-Transfert de siège social à : N° 6 RUE ABDELKBIR QU JERIFAT REZ DE CHAUSSEE-SAFI.

3-Approbation des modifications statutaires.

4-Pouvoirs de publication. II - Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de 1ère instance à SAFI le 21/07/2020 sous le N° 762.

N° 5928/PA

Sté « LIGHT CLICK »

I) Suite aux délibérations de l'A.G.E du 30.06.2020 de la Sté « LIGHT CLICK » SARL, au capital de 10.000,00 DHS, ayant son siège social à Fès, Lotissement Wallili Av. Youssef Ben Tachafine 1er Etage Rce Imane Rue Douiet, il a été décidé :

* La dissolution anticipée, * Désignation d'un liquidateur, * Fixation du siège de la liquidation.

II) Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Fès, le 27.07.2020, sous le n° de dépôt 1815/2020, et le RC n° 29 093

LIQUIDATEUR N° 5929/PA

NEW BRIQUE SARL AU
Au capital de 430 000 Dhs
Siège social : 228 Rue Abou Ziad Dadoussi, Maarif Casablanca

RC: 450151 – IF: 40259160
Cession des parts Au terme d'un procès verbal, établi à Casablanca en date du 20 Mai 2020, L'association unique décide en vertu d'une assemblée générale extraordinaire ce qui suit :

- Approbation de la cession de parts intervenues entre Mr. Imad Eddine TRIKI cédant et Mr ALFRED ALY-SON STANLEY cessionnaire.

- Démission du gérant de la société Mr. Imad Eddine TRIKI, et l'assemblée générale donne quibus total et définitif pour sa gérance, et nomination de Mr Hassan HASSANI gérant Unique de la société.

- Modification corrélative des statuts.

Le dépôt légal est effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca

le 27 juillet 2020 sous le N° 741238.

Pour avis, le gérant N° 5930/PA

"APPETITIT GOURMAND" SARL

I- Au terme de décision des associés de la société « APPETITIT GOURMAND SARL » ils ont décidé ce qui suit :

• Cession de la totalité des parts sociales détenues par Mr HAMZA MEKKI JAMAL ET par Mr HAMZA MOHAMED au profit de Mr MOHAMED JOUDAT, Mme FATIMA MOUHISINE, Mr OUSSAMA JOUDAT, Mr ANAS JOUDAT et Mme SARA JOUDAT.

• Démission de Mr HAMZA MEKKI JAMAL ET DE Mr HAMZA MOHAMED DE LEUR FONCTION DE COGERANT

• NOMINATION DE MR MOHAMMED JOUDAT EN QUALITE DE GERANT UNIQUE

• MODIFICATION DE LA SIGNATURE SOCIALE

• TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL A CASABLANCA 36 BOULVARD ABDELLAH IBN YACINE.

II- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat-greffe du tribunal de première instance de Mohammedia le 27/07/2020. Sous le N°15477

III- La déclaration de modification a été déposée le 27/07/2020 sous le N° 741239

N° 5931/PA

ESPACE FINANCE SARL

CABINET D'AUDIT ET D'EXPERTISE COMPTABLE

204, BD Emile Zola Rce Al Karam Bureau N°2 Belvédère Casablanca Tél. :022 40 06 92/91 Fax : 022 40 05 43

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 09/07/2020, il a été établi les statuts d'une société SARL dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Dénomination : SKAR INVEST SARL

- Objet : EXPLOITANT DE RESTAURANT ET CAFE

- Siège Sociale : Casablanca, Lot 17, Lotissement Al Amal, RDC, Sidi Bernoussi,

- Capital Social : Est fixé à la somme de cent mille dirhams (100 000.00 dhs) divisé en 1000 parts sociales de 100 dhs chacune et sont attribuées à :

• Mr Amine ABLAD : 340 parts sociales

• Mr Mohamed BENMOUMANE : 330 parts sociales

• Mr Saad JAMAL ED-DINE : 330 parts sociales - Durée : 99 ans.

de Casablanca le 21/07/2020 sous n°740381 (RC N°466539).

N° 5932/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTERE DE L'INTERIEUR PREFECTURE D'INEZGANE AIT MELLOUL SECRETARIAT GENERAL

DIVISION DU BUDGET ET DES MARCHES SERVICE DES MARCHES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 04 /2020/INDH

Le 25 Août 2020 à 10Heures, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Gouverneur de la préfecture d'Inezgane Ait Melloul, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix ayant pour objet: TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN CENTRE DE SANTE EXISTANT A LA COMMUNE DE TEMSIA, PREFECTURE INEZGANE AIT MELLOUL. Le dossier d'appel d'offres, peut être retiré auprès de la Division du Budget et des Marchés de la Préfecture d'Inezgane - Ait Melloul ou le télécharger à partir du Portail des Marchés Publics: www.marchespublics.gov.ma.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: 10.000,00 Dhs (Dix mille Dirhams).

- L'estimation du coût des prestations objet de l'appel d'offres est fixée à la somme de: 535.956,00 Dhs TTC (Cinq cent trente-cinq mille neuf cent cinquante-six dirhams, 00 Cts toute taxe comprise.)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents, doivent être conformes aux dispositions des articles-27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada-I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent: -Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Division du Budget et des Marchés de la Préfecture d'Inezgane Ait Melloul.

-Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

-Soit les remettre, séance tenante, au Président de la Commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les transmettre par voie électronique au portail des marchés publics

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article-09 du Règlement de consultation.

N° 5933/PA

Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable (ONEE) Branche Eau

Direction Régionale DRAA-TAFILALET

Projet d'assainissement liquide du grand Ouarzazate

Lot 9 complémentaire: réhabilitation du réseau d'assainissement liquide

de la ville Ouarzazate Avis d'Appel d'Offres ouverts

N° 45 /DRD/CA/AMD/1/2020

La Direction Régionale de Drâa-Tafilalet de l'ONEE-Branche Eau, sise à Meknès lance l'appel d'offres ouvert relatif au Projet d'assainissement liquide du grand Ouarzazate, -Lot 9 complémentaire: réhabilitation du réseau d'assainissement liquide de la ville Ouarzazate.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation

Le financement de ces projets est assuré par L'Agence Japonaise pour la Coopération Internationale (JICA).

L'estimation du coût des prestations s'élève à 20.698.727,75 DH TTC. Cette estimation reste indicative et ne constitue pas un montant maximum.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 207.000,00 DH [ou son équivalent en devise librement convertible]

Une visite des lieux fortement recommandée est prévue, Le Jeudi 13 Aout 2020 à 11 Heures à partir du siège de l'agence mixte d'Ouarzazate-Tinghir à OUARZAZATE.

Le dossier d'appel d'offres est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/>

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale DRAA-TAFILALET de l'ONEE-Branche Eau, sise à 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale DRAA-TAFILALET de l'ONEE-Branche Eau, sise à 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.

- Soit remis à la commission d'appel d'offres en début de la séance et d'ouverture des plis.

L'ouverture des plis à huit-cois aura lieu le Mercredi 02Septembre2020 à 10H00 à la Direction Régionale DRAA-TAFILALET de l'ONEE-Branche Eau, sise à 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès.

Les demandes d'éclaircissement peuvent être formulées sur le portail des marchés publics, par E-mail

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont consultables et téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE-Branche Eau à l'adresse :

<http://www.onep.ma> (Espace entreprise - rubrique Achats)

N° 5934/PC

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'EL KELAA DES SRAGHNA
CONSEIL PROVINCIAL
DBM

Avis Rectificatif

Il est porté à la connaissance du public que l'objet de l'appel d'offres n° 10/2020/BP publié à la quotidienne libération n° 9076 du 25-26/07/2020 est rectifié comme suit :

Lire : Appel d'offre N°14/2020/BP

au lieu de : Appel d'offre N°10/2020/BP

Le reste sans changement. **N° 5 908/PA**

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'EL KELAA DES SRAGHNA
CONSEIL PROVINCIAL
DBM

Avis Rectificatif

Il est porté à la connaissance du public que l'objet de l'appel d'offres n° 11/2020/BP publié à la quotidienne libération n° 9076 du 25-26/07/2020 est rectifié comme suit :

Lire : Appel d'offre N°14/2020/BP

au lieu de : Appel d'offre N°10/2020/BP

Le reste sans changement. **N° 5 909/PA**

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE BOULEMANE
COMMUNE IMOUZZER
MARMOUCHA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°02/2020

Service des marchés

Le jeudi 03 Septembre 2020 à 10h 30 du Matin;il sera procédé en séance publique au Bureau de Mr Le Président de la Commune Immuizzer Marmoucha , à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert sur offre des prix relative à l'affermage des locaux et ce pour le compte de la commune Immuizzer Marmoucha ; Province de Boulemane ; comme suit :

Nombre et type des locaux	Numéro des locaux	Lieu des locaux
01 : Kiosque	69	Centre d'Immuizzer Marmoucha (cascade)
01 : Toilette	70	Centre Centre d'Immuizzer Marmoucha (cascade)

- Le dossier peut être retiré du service des Marchés à la commune,(tel :0535 59 02 53 fax 0535 59 02 53) il peut également être téléchargé, à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma .

- le dossier d'appel d'offre peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues selon les dispositions du décret n° 2-12-349 du 8 jourmada 1 1434(20 mars 2013) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'état ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur control .

-le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents à savoir :

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés à la commune
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service .
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis .

il est à signaler que le prix forfaitaire et le prix estimatif ainsi que le montant de la caution provisoire sont comme suit :

Numéro du local	Le prix forfaitaire par unité en dirhame	Le prix estimatif d'affermage par mois et par unité	Montant de la caution provisoire
69	-----	200.00	500.00
70	-----	50.00	200.00

Chaque concurrent doit déposer son dossier dans une enveloppe fermée et cachetée portant nom et prénom ; ou le nom commercial pour les personnes morales ; son adresse ; Numéro téléphone : numéro et lieu du local objet d'affermage sans l'inclusion de tout autre addition.

Ce dossier doit contenir deux enveloppes fermées et cachetées :

1- **Dossier financier :**

- Engagement précisant (nom et prénom, nom commercial pour les personnes morales, domicile, profession, genre d'activités et désignation du local objet d'affermage.
- Copie du cautionnement provisoire

2- **Dossier administratif :**


- L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par le percepteur certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou attestation certifiant son exemption des taxes.
- Copie du cahier des prescriptions spécial signé et légalisé par le concurrent.

En plus des documents mentionnés ci –dessus doivent être faits pour les personnes soumises aux mesures suivantes :

Les dossiers indiquant les pouvoirs conférés à l'agent d'agir au nom du concurrent. Loi fondamentale et la liste du conseil d'administration.

N° 5 911/PA

Royaume du Maroc



Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime
du Développement Rural et des Eaux et Forêts

Département des Eaux et Forêts
Direction Régionale des Eaux et Forêts
et à la Lutte Contre la Désertification du Sud Ouest
Direction Provinciale des Eaux et Forêts
et à la Lutte Contre la Désertification de Taroudant

LE DIRECTEUR PROVINCIAL
N°DREFLCD.SO/DPEFLCD 37

AVIS D'APPEL D'OFFRES DE CHASSE
N°: 05/2020 DPEFLCD/37

Le Directeur Provincial des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Taroudant recevra jusqu'au **24 Août 2020 à 10 heures** les offres concernant l'amodiation du droit de chasse touristique dans le lot ci-après cité :

Province ou Préfecture	COMMUNE RURALE	DENOMINATION DU LOT	SUPERFICIE APPROXIMATIVE (Ha)	TYPE DE GIBIER
Taroudant	-Ouled Aissa -Igli -Igoudar M'Nabha -Tinzert -Lamhara -Ouled-Berhil	Taroudant	5005	Gibier Migrateur (Tourterelle)

L'ouverture des plis aura lieu en séance publique au siège de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Taroudant les, jour et heure ci-dessus mentionnés.

Le dossier d'Appel d'offres peut être retiré au bureau de la chasse et pêche au siège de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Taroudant.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **Dix Mille Dirhams (10.000,00 Dh)**

L'appel d'offres est ouvert aux sociétés de chasse touristique dûment constituées, et déclarées conformément aux dispositions réglementant le droit de chasse touristique.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Taroudant.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Taroudant.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont :

1/ - **Dossier administratif comprenant :**

- Une demande d'amodiation du droit de chasse établie sur papier timbré, mentionnant notamment le nom et l'adresse complète du siège social de la société ainsi que le nom du lot pour lequel la société présente sa soumission.
- Une déclaration sur l'honneur établie selon le modèle de l'annexe 1 du CPS.
- Une copie du statut de la société dûment signé et légalisé dont l'objet de la société doit mentionner l'exercice de la chasse touristique.
- Les documents justifiant le nombre de chasseurs touristes cynégètes reçus au titre des deux dernières saisons (copie des licences de chasse touristique).
- La ou les pièces, copies certifiées conformes, justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom de la société.
- L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la CNSS certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme.
- Une attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le demandeur est en situation fiscale régulière.
- Le certificat d'immatriculation au registre de commerce pour les personnes assujetties à l'obligation d'immatriculation conformément à la législation en vigueur.
- Récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu tel que le montant de ce cautionnement est fixé à l'article 9 ci-après ;
- Le Cahier des Prescriptions Spéciales dont toutes les pages doivent être paraphées. La dernière page est signée avec la mention "*lu et accepté*".

2. **Le dossier technique** porte sur l'acte d'engagement modèle en annexe 2 et qui comporte :

- Le montant proposé en chiffres et en lettres à titre de redevance annuelle à verser au fonds de la chasse et de la pêche continentale.
- L'offre financière précisant le **montant minimum à dépenser durant toute la période du bail (cinq (5) ans)** par le demandeur en matière d'aménagement et d'amélioration cynégétiques. Cette offre financière n'est pas exigée en cas d'amodiation du droit de chasse pour gibier migrateur.
- L'engagement à assurer le gardiennage durant la période de bail à raison d'un minimum d'un gardien tous les mille (1000) ha ainsi que le balisage et la signalétique de chaque lot pour lequel il se porte candidat conformément aux dispositions des articles 34 et 35 du CPS.

N° 5 910/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
REGION MARRAKECH SAFI
PROVINCE DE SAFI
CONSEIL PROVINCIAL DE SAFI

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX
N° 09 /2020/BP

Le 25/08/2020 à 11 :00 H, il sera procédé, dans les bureaux du président du conseil provincial de Safi, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix en séance publique, ayant pour objet : **ETUDES TECHNIQUES RELATIVES AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES PLACES PUBLIQUES : PLACE ISTIQLAL ET PLACE BOUDHEB A LA VILLE DE SAFI**
Le maître d'Ouvrage est le président du conseil provincial de Safi.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des finances et des patrimoines du conseil provincial de Safi et peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat
www.marchespublics.gov.ma.
La Caution provisoire : **QUINZE MILLE (15 000.00) dirhams.**

L'Estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : **DEUX CENT QUATRE VINGT DIX SEPT MILLE (297 000 .00) DHS TTC**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

La soumission électronique est autorisée conformément aux dispositions de l'arrêté N°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures de la passation des marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre du conseil provincial de Safi
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau d'ordre du conseil provincial de Safi.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit soumissionner par voie électronique via le portail marocain des marchés publics

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du règlement de consultation

- Les concurrents non installés au Maroc sont invités à fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation
- Les concurrents nationaux doivent produire une copie certifiée conforme à l'originale du certificat d'agrément

Agréments	Domaines d'activités
D5	▪ Ouvrages d'art
D17	▪ Voirie ▪ Réseaux d'assainissement ▪ Eau potable
D18	▪ Réseaux d'électricité basse et moyenne tension réseaux téléphoniques et éclairage public

N° 5 903/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
REGION MARRAKECH SAFI
PROVINCE DE SAFI
CONSEIL PROVINCIAL DE SAFI

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX
N° 10 /2020/BP

Le 25/08/2020 à 12 :00 H, il sera procédé, dans les bureaux du président du conseil provincial de Safi, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix en séance publique, ayant pour objet : **ETUDES TECHNIQUES RELATIVES A L'ALIMENTATION INDIVIDUELLE DES FOURS EN GAZ PROPANE POUR ARTISANS POTIERS AU VILLAGE DE POTERIE A LA VILLE DE SAFI**
Le maître d'Ouvrage est le président du conseil provincial de Safi.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des finances et des patrimoines du conseil provincial de Safi et peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat
www.marchespublics.gov.ma.
La Caution provisoire : **DIX MILLE (10 000.00) dirhams.**

L'Estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : **SOIXANTE DOUZE MILLE DIRHAMS (72 000 .00) DHS TTC**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

La soumission électronique est autorisée conformément aux dispositions de l'arrêté N°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures de la passation des marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre du conseil provincial de Safi
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau d'ordre du conseil provincial de Safi.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit soumissionner par voie électronique via le portail marocain des marchés publics

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du règlement de consultation

- Les concurrents non installés au Maroc sont invités à fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation
- Les concurrents nationaux doivent produire une copie certifiée conforme à l'originale du certificat d'agrément

Agréments	Domaines d'activités
D5	▪ Ouvrages d'art
D10	▪ Industrie et Énergie

N° 5 904/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
REGION MARRAKECH SAFI
PROVINCE DE SAFI
CONSEIL PROVINCIAL DE SAFI

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX
N°12/2020/BP

Le 26/08/2020 à 12 :00 H, il sera procédé, dans les bureaux du président du conseil provincial de Safi, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix en séance publique, ayant pour objet : **CONTROLE DE QUALITE ET SUIVI TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA CORNICHE AMOUNI :PROLONGEMENT AVENUE ALLAL BENABDELLAH DE LA FIN PREMIERE TRANCHE A L'INTERSECTION AVEC AVENUE MOHAMED V LOTS - VRD – ET ECLAIRAGE PUBLIC .**
Le maître d'Ouvrage est le président du conseil provincial de Safi.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des finances et des patrimoines du conseil provincial de Safi et peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat
www.marchespublics.gov.ma.
La Caution provisoire : **Cinq Mille (5000.00) dirhams.**

L'Estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : **Soixante Dix Huit Mille (78 000 .00) DHS TTC**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

La soumission électronique est autorisée conformément aux dispositions de l'arrêté N°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures de la passation des marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre du conseil provincial de Safi
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau d'ordre du conseil provincial de Safi.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit soumissionner par voie électronique via le portail marocain des marchés publics

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du règlement de consultation

- Les concurrents non installés au Maroc sont invités à fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation
- Les concurrents nationaux doivent produire une copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification et classification

Activité	Qualification	Catégorie
Contrôle de qualité	CQ.3:contrôle des travaux de terrassement et chaussées avec couche de roulement en revêtements superficiels	4
	CQ.4: contrôle des travaux des chaussées bitumineuses type -1 à bases de mélange hydrocarboné courant (GE,EB,GBB....)	
	CQ.7 : contrôle des travaux des ouvrages d'arts courant (dalots et ponts à faible portée ,ouvrages agricole, ouvrages d'assainissement et d'eau potable)	
	CQ.16 : contrôle de la qualité de signalisation horizontale routière	
	CQ.17 : contrôle de la qualité de signalisation verticale routière	

N° 5 906/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
REGION MARRAKECH SAFI
PROVINCE DE SAFI
CONSEIL PROVINCIAL DE SAFI

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX
N°11/2020/BP

Le 26/08/2020 à 11 :00 H, il sera procédé, dans les bureaux du président du conseil provincial de Safi, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix en séance publique, ayant pour objet : **EXPERTISE ET CONTROLE DE QUALITE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU SITE RAS LAFAA A SIDI ROZEID A SAFI**
Le maître d'Ouvrage est le président du conseil provincial de Safi.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des finances et des patrimoines du conseil provincial de Safi et peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat
www.marchespublics.gov.ma.
La Caution provisoire : **Cinq Mille (5000.00) dirhams.**

L'Estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : **Soixante Dix Huit Mille (78 000 .00) DHS TTC**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

La soumission électronique est autorisée conformément aux dispositions de l'arrêté N°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures de la passation des marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre du conseil provincial de Safi
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau d'ordre du conseil provincial de Safi.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit soumissionner par voie électronique via le portail marocain des marchés publics

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du règlement de consultation

- Les concurrents non installés au Maroc sont invités à fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation
- Les concurrents nationaux doivent produire une copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification et classification

Activité	Qualification	Catégorie
Contrôle de qualité	CQ.3:contrôle des travaux de terrassement et chaussées avec couche de roulement en revêtements superficiels	4
	CQ.4: contrôle des travaux des chaussées bitumineuses type -1 à bases de mélange hydrocarboné courant (GE,EB,GBB....)	
	CQ.7 : contrôle des travaux des ouvrages d'arts courant (dalots et ponts à faible portée ,ouvrages agricole, ouvrages d'assainissement et d'eau potable)	
	CQ.16 : contrôle de la qualité de signalisation horizontale routière	
	CQ.17 : contrôle de la qualité de signalisation verticale routière	

N° 5 905/PA

Le coach de l'Atalanta optimiste avant d'affronter le PSG

Gian Piero Gasperini, l'entraîneur de l'Atalanta Bergame, a incité lundi son équipe à décrocher la deuxième place de Serie A afin d'envoyer un message fort au Paris Saint-Germain, son prochain adversaire en quarts de finale de la Ligue des champions.

"Nous sommes maîtres de notre destin, la deuxième place ne

dépend que de nous", a assuré Gasperini avant le match de mardi à Parme.

A deux journées de la fin du championnat, l'Atalanta (3e) est à égalité de points avec la Lazio Rome (4e, 75 points) et ne compte qu'une unité de retard sur l'Inter Milan (2e, 76 points), qu'elle recevra dimanche pour le choc de la dernière journée.



L'entraîneur de Bergame considère que "conclure le championnat en beauté" mettrait son équipe "dans les meilleures conditions pour affronter le PSG".

Pour sa première participation en Ligue des champions, l'Atalanta affrontera le Paris-SG le 12 août en quarts de finale, après avoir éliminé Valence en huitièmes de finale.

Déjà assurée de jouer la C1 l'an prochain, l'Atalanta rêve de conquérir la deuxième place du championnat italien pour la première fois de son histoire, après s'être classée troisième en 2018-2019.

"Même si l'objectif principal était de se qualifier pour la Ligue des champions, si nous gagnons les

deux matches, nous serons deuxième, le meilleur résultat jamais obtenu dans l'histoire du club", a souligné Gasperini.

Si le suspense pour la deuxième place reste entier, la Juventus a déjà été sacrée championne d'Italie pour la neuvième fois consécutive dimanche grâce à son succès à domicile contre la Sampdoria (2-0).

Mbappé quasi-forfait pour les quarts

L'attaquant Kylian Mbappé, victime d'une entorse de la cheville droite, manquera "environ trois semaines" de compétition, a assuré lundi le Paris SG, ce qui le rend très incertain pour le quart de Ligue des champions contre l'Atalanta Bergame, le 12 août. Le compte à rebours a commencé. Le feuilleton que voulait éviter à tout prix l'entraîneur Thomas Tuchel, qui souhaitait protéger ses joueurs des blessures, vient de débiter.

"Le bilan d'imagerie réalisé lundi confirme une entorse de la cheville (droite) avec lésion ligamentaire externe. Suite à ce traumatisme, le délai de reprise est d'environ trois semaines", a indiqué le PSG au sujet de son meilleur buteur.

"Environ trois semaines", cela correspond aux 19 jours qui séparent la finale de la Coupe de France gagnée dans la douleur contre Saint-Etienne (1-0) vendredi, au choc contre l'Atalanta à Lisbonne.

Mbappé est ainsi engagé dans un contre-la-montre d'enfer, afin de tenir sa place pour le tournoi final à huit équipes ("Final 8") de la Ligue des champions à Lisbonne, où son équipe ambitionne d'aller loin.

Tour de Burgos

Le cyclisme reprend par l'Espagne



Une partie de l'élite du peloton cycliste devait reprendre mardi par le Tour de Burgos, course par étapes de cinq journées qui réunit un peloton d'importance avec notamment le Belge Remco Evenepoel (Deceuninck) et l'Espagnol Alejandro Valverde (Movistar).

Après une interruption de plus de quatre mois due à la pandémie de coronavirus, un nouveau chapitre s'ouvre avec l'épreuve espagnole qui attire un plateau d'une qualité inédite. L'Équatorien Ricardo Carapaz (Ineos), vainqueur du dernier Giro, le Britannique Simon Yates (Mitchelton), les Espagnols Mikel Landa (Bahrain), Enric Mas et Marc Soler (Movistar), font également partie du contingent des 22 équipes (dont 14 classées WorldTour) qui s'aligneront au départ donné devant la cathédrale de Burgos.

Invaincu en 2020, vainqueur du Tour de San Juan et du Tour d'Algarve avant l'arrêt des compétitions à la mi-mars, Evenepoel attire tous les regards pour cette reprise. Le phénomène belge (20 ans), qui n'a plus couru depuis le 23 février, affirme son impatience: "Cinq

mois, c'est long!". Pour Evenepoel comme pour les autres favoris, le test attendu aura lieu jeudi avec l'arrivée au sommet du Picon Blanco, une montée de plus de 7 kilomètres à plus de 9% de pente moyenne. Un terrain favorable au duo de grimpeurs sud-américains que Carapaz forme avec le Colombien Ivan Sosa, vainqueur de cette étape et du classement final l'année passée. Une autre arrivée au sommet (Lagunas de Neila), où Sosa s'était également imposé en 2019, est programmée samedi pour les grimpeurs. Quant aux sprinteurs, au premier rang desquels l'Irlandais Sam Bennett (Deceuninck), le Colombien Fernando Gaviria (UAE) et le Français Arnaud Démare (Groupama-FDJ), ils auront deux étapes clairement favorables, mercredi et vendredi.

"J'arrive sur le Tour de Burgos avec de bonnes sensations et le sentiment du devoir accompli", a assuré Démare. "Maintenant, seule la compétition nous apportera avec certitude le verdict final. C'est assez particulier de se retrouver avec cette incertitude fin juillet. Mais c'est aussi pour ça que j'ai hâte de remettre un dossard".

Sport

Une reprise sans relief

Le DHJ et le Raja se neutralisent, le RBM s'enfonce



La FRMF a établi, sans public mais sans risque, que finir les championnats en cours à huis clos était à la fois possible et nécessaire. On aurait aimé que tout cela ait valu l'attente et que tout cela ait justifié l'espoir. Mais cette reprise du championnat, dans ce monde du quasi silence, n'a pas pris la moindre ampleur. Dans un décor triste, uniquement égayé par l'hommage réservé aux personnels soignants avant le coup d'envoi de DHJ-RCA et HUSA-RBM, il restera la trace d'une reprise franchement manquée, dans un monde imparfait et masqué. Les deux rencontres prévues ont accouché d'une petite souris. L'avant-match aura été interminable et les matchs sans grand intérêt.

DHJ vs RCA (0-0)

Si le Tanzanien du DHJ, Simon Msuva n'avait pas visé le poteau gauche de Zniiti, sur un penalty litigieux accordé par la VAR (27'), après qu'il fut bousculé par Zrida dans la surface de réparation, la soirée aurait été un peu plus endiablée. Mais il n'en a rien été. Les occasions de but ont été aussi rares qu'une journée de pluie en été. Jbira en a eu une en or, servi par Metouali (78'). Mais l'arrière gauche des Verts a été

trop court pour reprendre le centre de son capitaine et ses coéquipiers ont manqué de rythme et de créativité pour profiter d'une supériorité numérique qui aura duré plus d'un quart d'heure, après l'exclusion d'Abdelfattah Hadraf. Une occasion de part et d'autre et puis c'est tout. Le nul vierge est un résultat somme toute logique. En quittant le stade El Abdi, le Raja pointait à la 6ème place (29pts). Trois unités devant son adversaire, 8ème.

HUSA vs RBM (1-0)

Un peu plus tard dans la soirée, le Raja de Béni Mellal a certainement dit adieu à sa dernière chance de se maintenir dans l'élite. On aurait pu croire que la pause allait permettre aux protégés de Madihi de remonter la pente et capitaliser sur leur victoire acquise juste avant l'arrêt du championnat. Détrompez-vous. En déplacement au stade Adrar, les Mellalis ont encore une fois laissé passer leur chance face à un hôte loin d'être un ogre du championnat. Même si le coup franc magistral transformé par Mehdi Oubilla (57') est démonstratif de la qualité dont dispose le Hassania qui aurait pu alourdir le score en fin de rencontre (88') si la transversale

du RBM n'en avait pas décidé autrement. C'est là tout le mal qui ronge le Raja de Béni Mellal. Le club est dans l'incapacité de prendre son destin entre ses mains. Il est à la merci de ses adversaires sans pour autant être capable de les bousculer. Hier, le RBM a prouvé qu'il n'avait clairement pas sa place en première division.

Avec huit petites unités prises en 20 rencontres, les Mellalis, lanterne rouge, se dirigent tout droit vers la seconde division. Malgré sa victoire, le Hassania d'Agadir stagne, quant à lui, à 14ème position.

Mais sinon, c'était bien. Enfin non, bien sûr, ce n'était pas bien. On n'a pas eu besoin de ces matchs pour savoir ce qu'il manque à ce football qui se relève dans la nostalgie du monde d'avant.

Il a manqué d'à peu près tout. Pas assez d'élan et pas assez de panache. La soirée a également révélé que les équipes n'étaient pas prêtes, et qu'elles n'étaient surtout pas prêtes à s'enflammer sans les supporters. Il va falloir attendre, quelque temps encore, pour s'affranchir des habitudes, s'accommoder du bruit du silence, mais en même temps, continuer de croire au plaisir. Et même au bonheur, peut-être.

Chady Chaabi

Quatre nouveaux cas Covid-19 détectés au Moghreb de fès

La rencontre MAS-ASS vers un second report



Leader de la D2 en mars dernier, le Maghreb Association Sportive de Fès (MAS) ne l'est plus aujourd'hui. La faute, tout d'abord, aux deux points qui lui ont été retranchés par la commission centrale d'appel de la FRMF après avoir cassé le jugement de la commission centrale de discipline, déclarant le Maghreb de Fès vainqueur face au Chabab Rif Al Hocéima sur tapis vert. Puis à cause de la pandémie qui sévit dans le pays et dans la région de Fès-Meknès notamment, où 749 cas actifs y étaient recensés (lundi à 17h), dont quatre nouveaux cas positifs au coronavirus ont été enregistrés au Maghreb de Fès, selon un communiqué de la direction du club.

Ces cas, trois joueurs et un membre du staff médical, s'ajoutent aux six autres signalés il y a quelques jours dont fait partie le technicien marocain Mounir Jaouani. Si la direction du MAS s'est montrée rassurante sur l'état de santé des uns et des autres, on se doute bien que le plus probable second report de la rencontre, programmée ce soir, et qui devait opposer le 3ème du championnat à l'Association sportive de Salé

pour le compte de la 23e journée, est de nature à agacer à la fois les supporters et les joueurs, sans doute impatientes d'en découdre.

Mais en ces temps où le nouveau coronavirus dicte sa loi, le peuple jaune et noir n'a d'autre choix que de prendre son mal en patience. La santé des membres du club passe avant toute autre considération. Avec au moins neuf joueurs sur le flanc, le MAS est désormais dans l'obligation d'attendre que l'ensemble de son effectif soit apte pour penser à l'AS Salé. Normalement, cela devrait être le cas après une quinzaine de jours. En attendant, le MAS accumulera du retard sur le calendrier de reprise dantesque concocté par les instances du football marocain. En conséquence, le club devra faire face à un rythme de rencontres effréné car il va bien falloir rattraper le retard accumulé. Ce qui suscite une crainte auprès des supporters du MAS pour qui la crise du coronavirus ne pouvait pas tomber à pire moment, alors que leur club adoré est aux portes de la première division.

C.C